



SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
D'INFORMAZIONE



**PRÉSIDENTIELLE**  
**LA TENTATION**  
**DU VOTE**  
**PROTESTATAIRE**  
**PROGRESSE**

P5 À 7

1,60€



**CANCERS**  
**DES RETARDS**  
**DE DÉPISTAGE**  
**ET DE SOINS**  
P 8 À 10

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
INTERVIEW P 24  
EN BREF ET EN CHIFFRES P26  
AGENDA P29 • CARNETS DE BORD P30  
ANNONCES LÉGALES P11



SEULS LES DIAMANTS  
SONT ÉTERNELS



## SOMMAIRE À LA UNE

POLITIQUE

## LA TENTATION DU VOTE

## CONSTESTATAIRE PROGRESSE P5 À 7

entainement » et « oui, probablement ».  
 en vis-à-vis de la réforme des retraites et ensemble de l'échantillon.

	Vous abstenir	Voter blanc	Voter pour un(e) candidat(e) RN	Voter pour un candidat(e) LFI
IE	40	50	31	24
ES	31	44	27	13
	43	54	36	35

ation politique – octobre 2020

ni les répondants qui disaient en janvier 2020 approuver la réforme des retraites pour la présidentielle de 2022, 44 % voter blanc, 27 % voter pour un(e) car

OPINIONS

SANTÉ **CANCER, RETARDS DE DÉPISTAGE ET DE SOINS**INTERVIEW **ACP, U RAPU CORSU**

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P24

P26

P29

P30

P11

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

## IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

## À MODU NOSTRU

## Comprati a Covid!

**F**era impussibili di passà accantu. Parechji parsoni nant'à i reti siciali ani spartutu u ritratu di u parking di u centru cummirciali Atrium in Sarrula è Carcupinu trà carcu pà a prima dumenicata di u mesi di dicembri. Centunai di vitturi chì si stindiani à l'orizonti di u tempiu di a cunsumazioni, l'affari hè soca bandli mentri ch'ellu s'avvicina Natali. Eppure, sta fiura hà criatu un «buzz» tamantu nant'à a tela è certi ghjenti ani missu in paragonu un antru ritratu: quillu, chì saria statu presu guasgi à u listessu mumentu, in Aiacciu, in un carrughju di u Borgu (rue Fesch pà quilli chì ùn cunnoscini micca a tupunimìa corsa) disertu disertu. Un cuntrastu chì ùn hè micca novu, ma chì hà inghjinnatu una mansa di cummircianti soffrini assai par via di i cunsequenzi ecunomici di a Covid. Sempri nant'à internet, sò numarosi à salutà u fattu chì a Camara di cummirciu è d'industria di u pumonti appii dicesu di renda i so parkings gratuiti pà u mesi sanu, mentri ch'elli criticani dinò cù forza a fini di a listessa misura presa da a Cità d'Aiacciu calchi simana nanzu pà a parti di u staziunamentu chì rileva di a so rispunsabilità. Ci n'hè dunqua chì poni pinsà ch'ellu riveni menu caru d'andà in periferia à cumprà rigali è robba, à tempu par via ch'ellu ùn si paga micca pà parchighjà a so vittura, eppo parchi i prezzi praticati inde i grandi magazeni è i butteghi prisenti inde sti strutturi maiò sò podassi di più raghjunevuli. Eppo, cummintarani certi altri, «i cummircianti di u centru cità d'Aiacciu, in situazioni di monopolu duranti anni è anni, si sò troppu techji. L'affari cambiani avà!» Si pudaria scriva è parlà ori è ori nant'à stu sughjettu, ma u fattu si stà chì, aldilà di u latu ecunomicu, ciò chì inchietta assai hè l'affluenza arrighjistrata quilla dumenicata in Sarrula è Carcupinu. Puru mascarati è disinfettati cù a suluzioni idroalcolica, sti parsoni l'uni nant'à l'altri ùn sariani micca unu di i vettori di un «terzu marosulu» è di festi di fin'd'annata di più cumplicati cà privisti? Ci voli à spirà u cuntrariu... ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos ?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?

**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**

Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## AUTODAFÉ 2020

EN LIBERTÉ

**Ohé!** Doctes et valeureux habitants de l'Absurdistan, réveillez-vous! Il vous faut désormais en convenir: le Teuton n'est pas aussi épais qu'on vous le laissait entendre. Justice doit lui être rendue. Il fut trop longtemps victime d'une fausse réputation propagée par un coq gaulois, entre deux cocoricos, les pieds solidement tanqués dans un tas de fumier label made in France. Gerda et Hans peuvent sans conteste prétendre à réparation. Toujours aussi roses et propres, ils se pointent, sans casque, au hit parade de la franche rigolade aux dépens de leurs voisins d'outre-Rhin. Taquins, ils se gaussent tout de go, ces Ostrogoths et Wisigoths. Bonne occasion pour iceux de prolonger leur Oktoberfest. Pendant que les druides gaulois, serpette de la censure à portée de main, se voulant irréductibles à défaut d'être incorruptibles, exhibent, farauds, graphiques et pseudos courbes de Gauss.

L'Absurdistan? C'est le nom que le quotidien allemand *Die Zeit* a, sans mollir, attribué à la France; pays dont le peuple connaît une actuelle disette de lecture dans sa diversité, depuis qu'il se trouve condamné, in solidum, avec les libraires, coupables de ne pas exercer une «activité essentielle». Qui pourra dire si l'activité du bienheureux Alexandre Benalla fut et demeure essentielle? Qui pourra assouvir la curiosité malsaine des revêches en dévoilant les critères qui présidèrent, en macronant, au choix du label «essentiel»? Personne.

Outré du sort fait aux libraires, Didier van Cauwelaert en vient à envier cavistes et chocolatiers autorisés, eux, à tenir boutique ouverte. C'est oublier ce que le monde des lettres doit aux liqueurs et aux chocolats. Rabelais, Verlaine, Blondin, Chaballier, pour les unes, Casanova, Proust, Greggio, pour les autres, pouvaient ou peuvent en témoigner. Au delà de son mouvement d'humeur, Didier van Cauwelaert, il convient de le souligner, s'engage et va jusqu'à payer les amendes infligées aux libraires ayant refusé de fermer boutique. Car il ne faut pas s'y tromper. L'heure n'est plus à l'anecdote quand la survie d'une partie de la liberté d'expression est menacée. Il se trouve que dans le présent confinement, le nouvel ukase de l'oncle Pomme, au prétexte de nous protéger de la Covid-19, est porteur, à bas bruit, des miasmes d'un moderne autodafé. L'heure n'est certes plus à agresser la couche d'ozone en allumant çà et là des bûchers. Mais de là à négliger l'occasion de raffermir un pouvoir jacobin... Il y a du Bonaparte dans cette subtile façon de brider les libraires: le 17 janvier 1800, l'arrêté relatif à la limitation et l'interdiction de la presse antigouvernementale fut dévoilé; treize journaux politiques seulement pouvaient paraître à Paris. Ce qui en supprimait d'un seul coup une soixantaine d'autres. L'actuelle tendance, du dernier chic, mise plus sur l'hyper-communication toxique que sur des décisions à la hussarde. Elle n'est pas comparable! serinent la noria et ses ânes chargés de faire tourner en boucle la bonne parole. Le but à atteindre n'en est pas moins le même. Face à ce mal insidieux, bêler, paître et ruminer en silence n'apportera jamais rien à une juste cause. Sunatu hè lu cornu. Aiò o ziteddi! Arritti! Oramai tocca à vò. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

## Mise en chiffre

**D**ernière ligne droite avant Noël. Une ligne qui se voudrait directrice pour le gouvernement sans pour autant être directive. Quoique! Le ras-le-bol est général. Les nerfs sont à vif mais nous gardons encore raison, acceptons ces privations de liberté, peut-être trop facilement si nous ne prenons pas garde qu'exceptionnelles elles ne finissent par devenir ordinairement coutumières. Et puis, de plus en plus difficile d'entendre ces données chiffrées, de voir ces courbes qui montent et descendent, se croisent, se confondent dans des analyses factuelles ou supputées. Un mélange clair-obscur d'incertitudes et de perplexités qui pourrait à terme provoquer une arithmophobie caractérisée.

A l'instar de ce 5 000 qui n'a rien d'une idée cadeau pour celles et ceux qui aiment les jeux de dés. Juste le nombre de contaminations par jour à ne pas dépasser pour espérer durant ces vacances de Noël, voir lever ce confinement, mettre fin à ces attestations de déplacement devenues insupportables et enfin autoriser une circulation entre les régions pour partager quelques moments en famille. Un nombre qui semble hors de portée d'ici le 15 décembre prochain et qui parce qu'il a été défini et annoncé comme limite, oblige désormais le gouvernement à faire un choix. Prendre des décisions hautement impopulaires mais éminemment politiques ou bien, jeter l'éponge à défaut de dès et s'en remettre au hasard peut-être mallarméen en suggérant, conseillant et certainement en culpabilisant une fois les fêtes passées au vu de cet autre nombre qui pourrait attester d'une nouvelle propagation de la Covid19.

Et puis, il y a ce 6 qui semble être sorti de nulle part, qui ne s'appuie sur aucune démonstration scientifique. 6 à table pour les réveillons. Une jauge recommandée par le Premier ministre, un casse-tête annoncé pour les familles recomposées ou nombreuses qui auront du mal à respecter cette consigne. Qui sera laissé pour compte, celui qui se verra refuser l'accès à ces tables familiales et qui ira réveiller à la cuisine de papi et mamie ou des enfants de moins de 11 ans?

Alors s'il est question de nombres, j'aimerais en citer deux autres, moins anxigènes, plus porteurs de solidarité et de bienveillance.

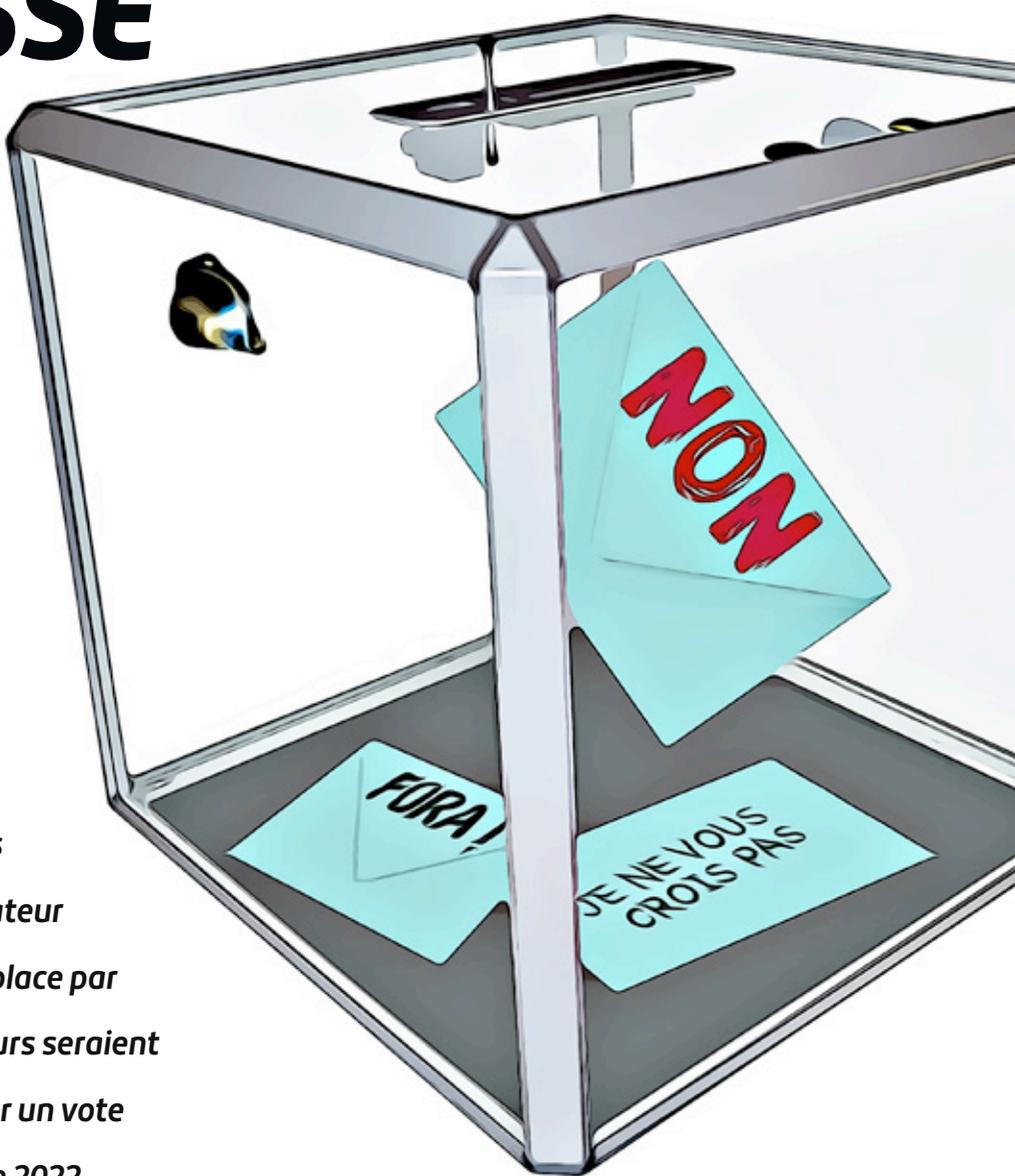
Le premier, le 13. Je ne sais pas s'il porte bonheur mais dès à présent, je ne doute pas un seul instant qu'il apportera un peu de chaleur aux bénévoles et au bénéficiaires de plus en plus nombreux des Restos du Cœur si nous sommes nombreux à acheter ou offrir ce petit livre *13 à table* dont l'intégralité des recettes sera reversée à l'association.

Et le second, puisqu'il est question de fêtes, le 9. Un chiffre qui correspond aux branches du chandelier et des bougies que tous les juifs de France et du monde allumeront une à une chaque soir du 10 au 18 décembre pour célébrer Hanoukka. Une fête des lumières que je leur souhaite, dès à présent, la plus lumineuse possible. ■ **Dominique PIETRI**

H U M E U R

PRÉSIDENTIELLE 2022

# LA TENTATION DU VOTE PROTESTATAIRE PROGRESSE



*Publiés simultanément, les résultats des deux dernières vagues de l'indicateur de la protestation électorale mis en place par la Fondapol indiquent que les électeurs seraient de plus en plus nombreux à envisager un vote de protestation pour la présidentielle 2022.*

*Soit en s'abstenant, soit en votant blanc, soit en envoyant un coup de semonce au premier tour en accordant leur suffrage à un parti populiste. Toutefois, en cas de duel final entre le président sortant et Marine Le Pen, une majorité se détacherait pour faire barrage à celle-ci. À supposer cela dit que ce duel advienne à nouveau car l'attrait pour un vote vert, loin de se démentir après les européennes et les municipales, semble plutôt se confirmer.*

## Fin

octobre dernier, la Fondapol a publié, sous la direction de Dominique Reynié, les résultats des vagues 2 et 3 de son indicateur de la protestation électorale. La vague 2 (du 23 au 31 janvier 2020) s'inscrivait dans le contexte d'une vive crise sociale et politique mêlant la persistance de la contestation des Gilets jaunes avec une opposition manifestante à la réforme des retraites. En raison du confinement, la publication de ses résultats avait dû être différée. Le contexte de la vague 3 (du 7 au 11 septembre 2020) est celui « d'une conflictualité suspendue, ou remise, sous l'effet de la dimension alors principalement sanitaire de la crise induite par la pandémie de Covid-19 » et s'inscrit dans le prolongement d'une expérience collective inédite – le confinement – puis d'une reprise des contaminations, avec la crainte – justifiée, on le sait à présent – d'une seconde vague épidémique. Les résultats de ces deux dernières vagues font apparaître une progression de la protestation électorale ou tout au moins de la tentation protestataire.

Pour le premier tour de la présidentielle, 79% des électeurs interrogés envisageaient en effet un comportement électoral traduisant une protestation: voter pour RN, LFI, DLF ou LO/NPA, s'abstenir ou voter blanc. Depuis septembre 2019, la disponibilité à s'abstenir augmente, passant de 41 à 45% et comme lors de la première vague, la capacité d'attraction du populisme de droite s'avère très supérieure à celle du populisme de gauche. En septembre 2020, 38% des électeurs envisageaient de voter pour le RN ou DLF, contre 27% pour LFI ou LO/NPA. Et, parmi ceux qui, en 2017, avaient voté pour l'actuel Président de la République, 34% se disaient prêts à s'abstenir au premier tour en 2022; 38% étaient prêts à voter blanc; 14% envisageaient un vote RN; 13% pensaient voter LFI; 14% donneraient leur vote à DLF et 10% accorderaient leur suffrage à un parti de la gauche révolutionnaire.

Pour le second tour, dans le cas d'un face-à-face Emmanuel Macron/Marine Le Pen, la disponibilité à voter pour Marine Le Pen avait augmenté de 4 points (de 23 à 27%) entre la vague 1 et la vague 2 tandis que la disponibilité à voter pour Emmanuel Macron reculait de 3 points (de 30 à 27%). Les deux candidats faisaient donc jeu égal. La vague 3 montre un net redressement de la disponibilité à voter pour Emmanuel Macron puisque 6 points le séparaient de Marine Le Pen (31% contre 25%). À noter que dans un tel cas de figure, 29% des électeurs disaient être certains ou avoir de fortes chances de voter blanc ou de s'abstenir. Par ailleurs, toujours dans l'hypothèse d'un duel final Macron/Le Pen, 53% des personnes interrogées souhaitaient avant tout éviter l'élection de Marine Le Pen (+ 5 points par rapport à janvier 2020), tandis que 40% souhaitaient avant tout éviter la réélection d'Emmanuel Macron (- 5 points). C'est chez les plus jeunes (18-24 ans) et les plus âgés (65 ans et plus), que l'on trouve les plus forts taux d'électeurs désireux de faire barrage à Marine Le Pen avec, respectivement, 55% et 59%.

Il semble que « les nouveaux médias » (c'est-à-dire les réseaux sociaux, YouTube, les blogs et les forums) constituent « un espace public propice à la poussée populiste »: 37% de ceux qui s'informent par ces canaux pourraient voter pour un(e) candidat(e) LFI au premier tour, contre 23% en moyenne, et 42% pourraient voter pour un(e) candidat(e) RN, contre 32% en moyenne.

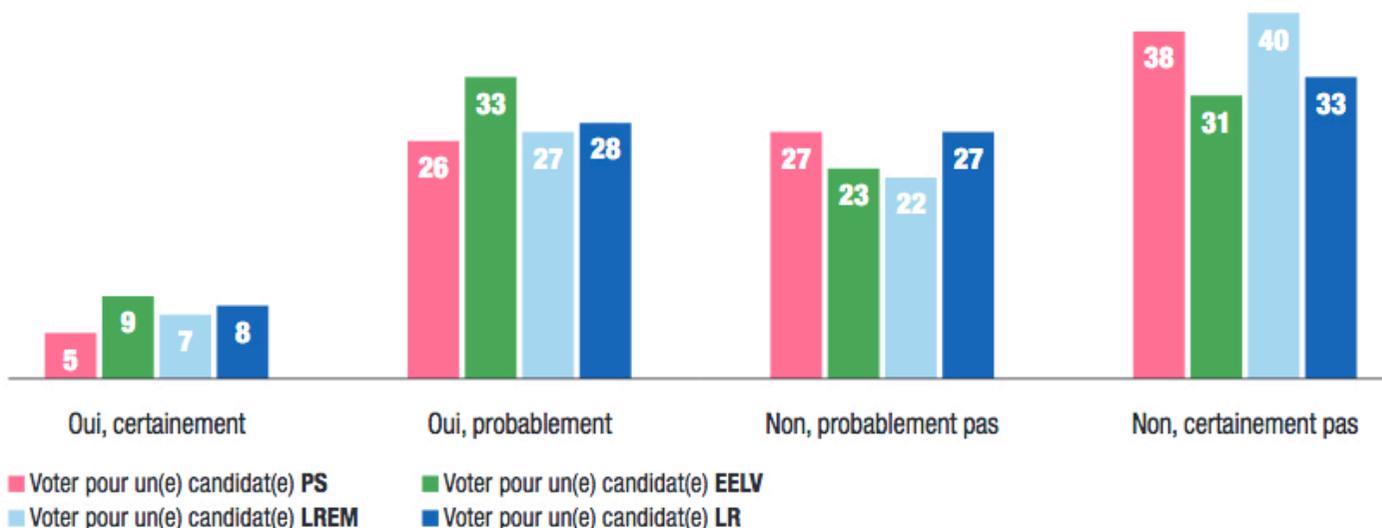
Les électeurs interrogés ne manifestaient pas de rejet à l'encontre des candidatures PS, LREM, LR et, moins encore, EELV: 72% disaient pouvoir envisager de voter pour au moins l'un de ces quatre partis, dont 42% pour un(e) candidat(e) EELV, 36% pour LR, 34% pour LREM et 31% pour le PS. Quoique la préoccupation pour le réchauffement climatique paraisse en recul (il est vrai qu'elle a pu être supplantée par la préoccupation pour la pandémie), l'attrait à l'égard d'une candidature EELV est donc le plus élevé. Cette « dis-

*Parmi ceux qui, en 2017, avaient voté pour l'actuel Président de la République, 34 % se disaient prêts à s'abstenir au premier tour en 2022; 38 % étaient prêts à voter blanc; 14 % envisageaient un vote RN; 13 % pensaient voter LFI; 14 % donneraient leur vote à DLF et 10 % accorderaient leur suffrage à un parti de la gauche révolutionnaire*

### La certitude de voter pour EELV en 2022 est plus affirmée que pour le PS, LR et LREM

**Question :** « En 2022, au premier tour de l'élection présidentielle, diriez-vous que vous pourriez... ? »

**Base :** ensemble de l'échantillon.



© Fondation pour l'innovation politique – octobre 2020

**Note :** les totaux n'atteignent pas 100 % en raison des non-réponses, qui ne figurent pas sur ce graphique.

ponibilité au vote vert» se différencie aussi par la variété des profils de ses potentiels électeurs : il s'agit d'abord de femmes [43% pour 39% d'hommes, et de personnes de moins de 35 ans [52%] mais cela concerne également une large proportion des 35-49 ans [46%] et des 50-64 ans [42%], les 65 ans et plus s'avérant être les plus réfractaires au vote EELV [27%]. Malgré des variations selon les catégories socioprofessionnelles, les résultats en faveur d'EELV restent très élevés par rapport aux autres partis testés : 38% chez les ouvriers, 43% chez les artisans, commerçants, chefs d'entreprise mais aussi chez les chômeurs, 48% chez les employés, 51% chez les cadres, professions intellectuelles supérieures, 52% chez les professions intermédiaires et jusqu'à 57% chez les lycéens et étudiants qui pourraient voter vert en 2022.

Les sondés ont aussi été invités à classer trois systèmes de gouvernement : un Parlement élu qui représente les citoyens et contrôle le gouvernement ; un leader fort, élu, qui déciderait seul sans se préoccuper du Parlement ni de ce que disent les médias ; des citoyens qui décident directement, à la place du gouvernement, ce qui leur semble le meilleur pour le pays. La vague 3 montre que «*la démocratie représentative ne va plus de soi*» même si elle est encore privilégiée par une majorité. Lors de la vague 2, déjà, moins des deux tiers [64%] des sondés plaçaient en première position le système politique reposant sur la représentativité via un Parlement élu, or la vague 3 voit ce choix accuser un recul de 5 points, à 59% et se doubler d'un scepticisme quant à l'utilité du vote : 38% des répondants estiment que «*voter ne sert pas à grand-chose, les hommes et les femmes politiques ne tiennent pas compte de la volonté du peuple*». Cela étant, aucun des deux systèmes alternatifs proposés ne parvient à réunir un soutien plus large. Seulement 25% des répondants placent en première position le régime où «*les citoyens décident directement, à la place du gouvernement,*

*ce qui leur semble le meilleur pour le pays*», ce qui traduit tout de même une hausse de 3 points par rapport à la vague précédente [22%]. Et une minorité [12%] exprime sa préférence pour «*un leader fort, élu, qui déciderait seul sans se préoccuper du Parlement ni de ce que disent les médias*», avec là encore une hausse de 2 points par rapport à la vague 2 [10%]. Si entre les vagues 2 et 3, le soutien à la démocratie représentative régresse dans toutes les catégories sociales, le recul se révèle plus fort chez les catégories socioprofessionnelles supérieures [CSP+] puisqu'il passe de 65 à 59%, tandis que chez les catégories socioprofessionnelles inférieures [CSP-] ce soutien passe de 54 à 49%. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont les moins nombreux à soutenir le régime représentatif [38%], devant les ouvriers [44%] et les employés [52%]. Les répondants appartenant aux CSP- se montrent plus favorables [30%] que la moyenne [25%] à un régime où les citoyens décideraient directement à la place du gouvernement ; mais c'est aussi dans ces catégories qu'on trouve la plus forte proportion de soutien à un modèle autoritaire, reposant sur un «*leader fort*» : 17% pour une moyenne de 12%.

La préférence pour un gouvernement où le peuple déciderait lui-même agrège «*les pôles de la protestation*», avec 38% des proches du PCF/LFI et 32% des proches du RN, contre 25% en moyenne. Mais, fait observer la Fondapol, la demande d'un leader fort n'est pas l'apanage de ceux en faveur des candidats populistes. Certes, parmi les électeurs exprimant leur préférence pour le modèle autoritaire, 26% se disent «*certain*» ou ont «*de fortes chances*» de voter pour Marine Le Pen au premier tour, mais 19% en disent autant pour Emmanuel Macron. Idem dans le cas d'un second tour qui opposerait ces deux candidats. Parmi les tenants d'un modèle autoritaire, 32% indiquent vouloir voter pour Marine Le Pen, mais 28% voteraient pour Emmanuel Macron. ■ EM

## *Parmi les tenants d'un modèle autoritaire, 32 % indiquent vouloir voter pour Marine Le Pen, mais 28 % voteraient pour Emmanuel Macron.*

REPÈRES

**Fondation** pour l'innovation politique, la Fondapol se définit comme «*un think tank libéral, progressiste et européen*».

En septembre 2019, elle a lancé un «*indicateur de la protestation électorale*». Il vise à «*aider à comprendre et anticiper les contours*» du scrutin présidentiel français de 2022, «*aux conséquences potentiellement européennes et donc planétaires*» estiment ses auteurs. L'enquête est administrée par l'institut OpinionWay et pour chaque vague, le questionnaire est soumis à un échantillon de plus de 3 000 personnes inscrites sur les listes électorales. L'indicateur de la protestation électorale tend à appréhender le potentiel des différents comportements électoraux protestataires possibles, à savoir l'abstention ; le vote blanc ; le vote en faveur de partis ou de candidats populistes. Ainsi, dans l'indicateur de la Fondapol, l'idée d'un électorat protestataire réunit trois types de comportement : la disponibilité déclarée à voter pour les partis et les candidats relevant de l'offre populiste (Marine Le Pen et le RN, Jean-Luc Mélenchon et LFI, Nicolas Dupont-Aignan et DLF) ; la disponibilité déclarée à voter pour les partis et les candidats relevant de la gauche révolutionnaire (LO et NPA) ; la disponibilité déclarée à s'abstenir ; la disponibilité déclarée à voter blanc.

L'offre populiste a été caractérisée ici par un certain nombre d'éléments. D'abord, l'appel au peuple, au cœur du discours populiste : «*On le retrouve dans le rejet de la démocratie représentative et dans l'exaltation de la démocratie directe. L'appel au peuple des populistes se caractérise par la revendication de la souveraineté absolue de la décision électorale, censée prévaloir sur tous et tout, y compris sur les principes et les règles qui fondent et ordonnent l'État de droit. C'est la différence fondamentale entre la démocratie libérale et le populisme*». Puis, un discours anti-élites, basé sur «*une différenciation sociale sommaire opposant un «peuple», unifié et mythifié, et des «élites» politiques, économiques, intellectuelles, médiatiques, disqualifiées comme oligarchie («la caste», etc.)*». Également un discours et une organisation «*marqués par une culture autoritaire, que l'on retrouve dans une forme partisane construite autour d'un chef omniprésent*» ; un programme nationaliste ; une vision xénophobe et, enfin, «*un style rhétorique notamment caractérisé par l'exagération, la simplification, la disqualification de l'adversaire, une tendance à l'explication conspirationniste, etc*» ■

CANCERS

# **DU RETARD DANS LES DÉPISTAGES ET DANS LES SOINS**



Photo Káte Lukánova Pixabay

***Effet pervers de la pandémie de Covid-19,  
le dépistage et le traitement d'un certain nombre de maladies,  
dont les cancers, ont été considérablement ralentis.***

***Le point sur la situation en Corse avec les docteurs Franck Le Duff, médecin directeur  
du CRCDC-Corse et Antoine Grisoni, président de l'URPS-ML.***

Le coronavirus est à la une de nos médias et de nos craintes. Pourtant, même s'il s'avère dangereux et si la prudence et le respect des gestes barrières s'imposent, il ne semble pas, à ce jour, être la maladie qui en Corse, fait le plus grand nombre de morts: chaque année, selon les chiffres de Santé Publique France, le cancer tue près de 850 personnes. Or, si les maladies virales (gastro-entérite, bronchiolite, grippe...) semblent être en régression, en termes de dépistage des cancers, les chiffres ont considérablement chuté alors qu'on a constaté l'arrivée dans les services spécialisés de personnes présentant des atteintes plus importantes qu'auparavant. Un constat qui vient s'ajouter à un retard accumulé dans leur prise en charge, la priorisation s'étant faite en faveur de la Covid-19. Pour tenter d'y pallier, le Centre régional de coordination du dépistage des cancers en Corse (CRCDC-Corse), outre son site internet, a lancé une application permettant de recevoir les matériels ou les invitations aux dépistages organisés.

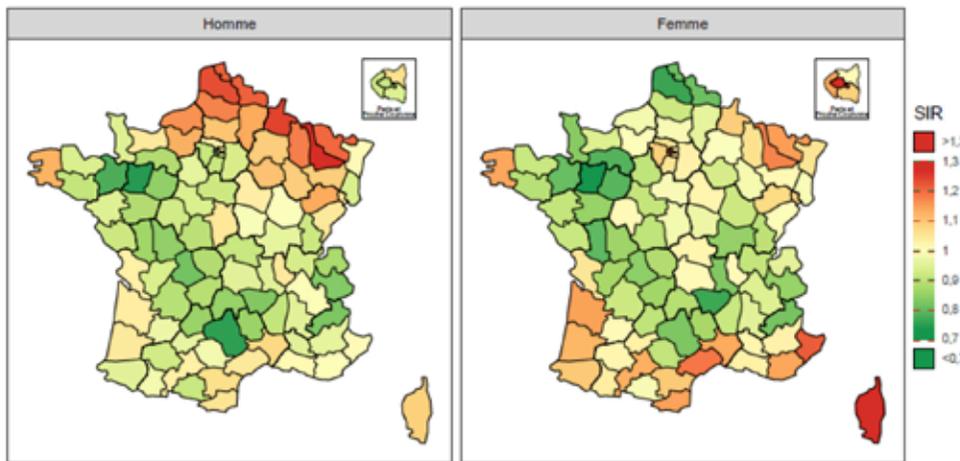
«Faites-vous dépister!» C'est un véritable cri d'alarme que lance le Dr Franck Le Duff, médecin directeur du CRCDC-Corse. «Il y a en Corse 1800 nouveaux cas de cancers estimés par an, dont 53% chez l'homme pour qui les organes atteints sont principalement le poumon et la prostate. Chez la femme, ils concernent majoritairement le sein puis le poumon. 843 personnes en meurent chaque année, ce sont des hommes (58%), qui ne se remettent pas de leurs lésions aux poumons ou de leur cancer colorectal. Pour les femmes aussi, les chiffres montrent que le cancer le plus létal est celui du poumon, suivi du cancer du sein. Après le premier confinement, on a vu arriver dans nos services des patients avec des cancers plus gros, un peu plus évolués que ne l'étaient ceux que nous avons rencontrés l'année précédente. Or, le cancer du sein et du côlon se détectent facilement: reculer le moment du dépistage peut entraîner des conséquences lourdes sur la prise en charge de la maladie. On sait que plus tôt elle est détectée, plus elle offre plus de chances de guérison avec moins de risques de complications.» C'est la raison pour laquelle il a lancé le 31 octobre dernier l'application Tous-

PourLeDépistage, téléchargeable sur téléphones et tablettes, qui permet le même accès aux services que le site [www.depistage-cancer-corse.fr](http://www.depistage-cancer-corse.fr). Cette application et le site donnent la possibilité, si on ne peut se déplacer – ce qui est le cas lors des confinements –, de recevoir chez soi le kit de dépistage pour le cancer du côlon et, si on les a perdues, d'obtenir de nouveau les convocations pour le dépistage du cancer du sein ou du col de l'utérus. Outre le CRCDC de Corse, ceux de l'Île-de-France, d'Occitanie, de Bretagne et de Nouvelle Aquitaine utilisent l'application. Avant de suivre son cursus de médecine, le Dr Le Duff avait fait un parcours universitaire en économie (Master) et en informatique. Il est titulaire d'une thèse de sciences en bio-informatique, d'une thèse en médecine avec une spécialité en santé publique et médecine communautaire, d'un diplôme d'oncologie et d'épidémiologie. En tant que directeur de CRCDC-Corse il veille à la mise en œuvre des mesures nationales des Plans cancers et au développement du dépistage, qui est entièrement pris en charge par l'Assurance maladie pour le cancer colorectal (hommes et femmes de 50 à 74 ans), le cancer du sein (femmes de 50 à 74 ans) et le cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 65 ans). «La Corse était déjà en retard par rapport aux autres régions françaises en matière de dépistage. Cette année, on note une baisse de plus 10%. Notre objectif, avec cette application, est d'être innovant, d'élargir le public et de rendre plus accessible le dépistage organisé dans toutes les microrégions de Corse.» À la décharge des habitants, il faut remarquer que cette année, outre l'angoisse de la Covid-19, les confinements et la difficulté d'avoir accès aux cabinets médicaux et aux centres de radiologie pour les mammographies, un obstacle supplémentaire est venu contrarier le dépistage du cancer du côlon: le kit d'analyses a été modifié, un nouvel appel d'offres passé au plan national et, durant une période, les professionnels se sont trouvés en rupture de matériel. «D'où l'importance de revenir vite vers le dépistage. Nous notons par exemple une baisse nette concernant le cancer du sein, or le protocole mis en place offre une 2<sup>e</sup> lecture de la mammographie

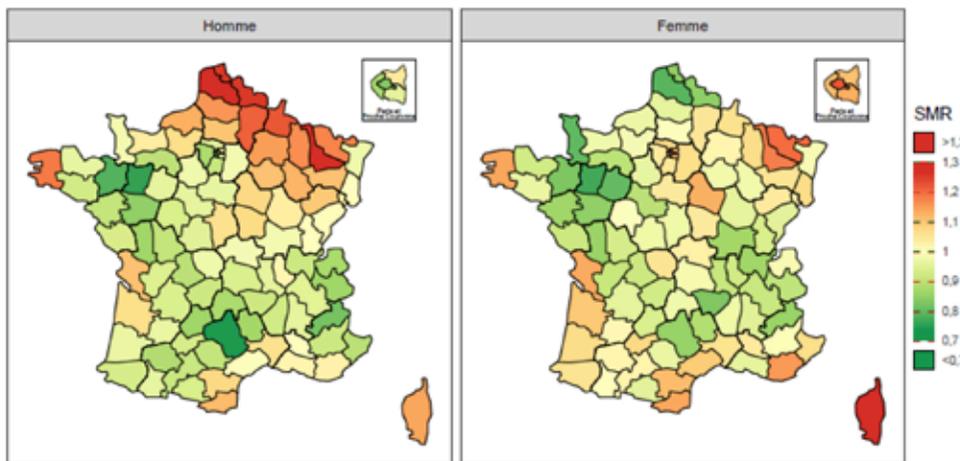
«Il y a en Corse 1800 nouveaux cas de cancers estimés par an»



## INCIDENCE 2007-2016



## MORTALITÉ 2007-2014



## CANCER DU POUMON

Rapports standardisés d'incidence et de mortalité lissés, par sexe et département de France métropolitaine

### RAPPELS DES FACTEURS DE RISQUES

- essentiellement la consommation tabagique [responsable de 80 % des cancers du poumon]
- expositions environnementales : radon, pollution atmosphérique
- exposition professionnelle : amiante

### CORSE / NIVEAU NATIONAL

- femmes : sur-incidence de **36 %** et sur-mortalité de **31 %**
- hommes : sur-incidence de **9 %** et sur-mortalité de **16 %**.

Santé publique France

par un spécialiste: 3 à 10 % des cancers sont détectés lors de cette deuxième lecture!»

Le Dr Le Duff note toutefois une reprise, faible cependant, depuis l'ouverture des cabinets. Il faut dire que c'est alors parfois au niveau des soins qu'apparaissent les difficultés. Jean-François en est un exemple: il a appris en mars dernier qu'il souffrait possiblement d'un cancer de la prostate. Mais il y a eu le confinement, les cabinets et centre de radiologie ont fermé. Ce n'est qu'en juin qu'il a pu passer scanner et IRM. «*Ensuite, il y a eu les vacances: je devais aller passer un pet-scan à Nice, j'ai obtenu mon premier rendez-vous en septembre, raconte-t-il. J'ai passé mon pet-scan le 20 octobre, on me demande maintenant de rencontrer un endocrinologue avant de débiter le traitement, il n'y en a pas de disponible. Heureusement, mon généraliste m'a trouvé un rendez-vous à Marseille pour la mi-décembre, mais imaginez la situation: on nous dit qu'il faut être dépistés tôt pour que les interventions soient rapides, moins lourdes et plus efficaces. Moi, depuis le mois de mars, j'ai plongé mes proches dans l'angoisse et le traitement n'a toujours pas débuté.*» Le cas n'est semble-t-il pas isolé. Le Dr Antoine Grisoni, président de l'Union régionale des professionnels de santé-médecins libéraux (URPS-ML) remarque qu'«*En Corse, l'essentiel a été fait pour rattraper le retard. Dans l'ensemble, les cas sont traités, mais en effet, en région Paca et plus particulièrement à Marseille, on a le sentiment que les retards sont plus importants. Quand il faut rencontrer des spécialistes de l'autre côté de la mer, c'est plus compliqué, et comme nous n'avons pas de pet-scan dans l'île, c'est souvent le cas. Il y a aussi des traitements qu'on ne peut faire en Corse: on m'a fait part de cas, notamment concernant des cancers du poumon, de gens qui devaient être vus à la Timone et qu'on n'a pu traiter qu'avec retard ou qui sont encore en attente.*»

À l'hôpital de Bastia, comme dans les autres hôpitaux de France,

priorité avait été donnée à la prise en charge des patients atteints de la Covid-19 lors du premier plan blanc, l'objectif étant de ne pas encombrer les services de réanimation. Ainsi, comme le montrent les chiffres du Dr Métais, responsable du Département d'information médicale (DIM), une nette baisse des interventions en chirurgie avec hospitalisation ou en unité de chirurgie ambulatoire [UCA] se fait sentir en mars [-21% en chirurgie et -19% en UCA] alors que les chiffres sont en évolution de +37% en médecine. En avril, la baisse est de 47% en chirurgie et de 65% en UCA, en mai, même les unités de médecine connaissent une baisse [-8%], elle est de -30% en chirurgie et -54% en ambulatoire. En août, un rattrapage s'est amorcé, avec un +278% en UCA et +6% en chirurgie. En septembre, les chiffres sont moins spectaculaires [+6% pour les deux postes de chirurgie et -5% en médecine.] En octobre en revanche, avec l'approche du 2e confinement, la baisse était globale: -13% en médecine, -2% en chirurgie, -30% en ambulatoire, et -14% en médecine de jour. Bref, même si les cancers n'y sont pas spécifiés, ces chiffres indiquent que malgré une réelle volonté de rattraper les retards, la situation est telle que certaines pathologies, autres que la Covid-19, n'ont pu recevoir l'attention voulue. Or, selon une étude britannique parue le 4 novembre dans la revue British Medical Journal, retarder le traitement d'un cancer peut accroître de 6 à 13% le risque de mortalité. En France, la sonnette d'alarme avait été tirée dès mai dernier par la Ligue contre le cancer. Elle avait notamment pointé la baisse des dépistages qui pourrait se traduire par une augmentation de la mortalité par cancer entre 2 et 5% d'ici à 5 ans. Une situation qui a le don d'agacer le Dr Le Duff: «*On a fait, depuis des années, une révision budgétaire du système de santé. Il n'est plus adapté ni au dimensionnement de la population ni à son vieillissement et on a créé un maillon faible: la réanimation, limitée à 30 places en Corse.*» ■ Claire GIUDICI



## CREATION SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 17 septembre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

#### DENOMINATION :

LIMITED SERIES PINBALL,

**SIEGE SOCIAL :** 43, Allée des Fauvettes, Lotissement Les Collines, Biguglia (20620)

**OBJET :** Achat, vente, réparation, locations et exploitation d'appareils électroniques notamment Flipper, Jukebox, Jeux d'Arcade et d'appareils de loisirs notamment Babyfoot et Billards, ainsi que la fabrication et la vente de pièces détachées liées à ces machines.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 10.000 euros

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.

**PRESIDENT :** Anthony PASQUALINI, demeurant 43, Allée des Fauvettes, Lotissement Les Collines, Biguglia (Corse),  
**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à PORTO-VECCHIO du 15/11/2020, il a été constituée une Société Civile Immobilière, dénommée " U SUPRANU ", au capital de 300 €, dont le siège social a été fixé à [20137] Porto-Vecchio, Stabiaccio, ayant pour objet : L'acquisition en futur d'achèvement ou achevés ou la vente de la propriété immobilière et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire. La mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire.. Sa durée a été fixée à 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le premier gérant de la société, nommés sans limitation de durée est sont : M. René ANDREANI demeurant Stabiaccio, 20137 Porto-Vecchio.

Toutes les cessions de parts sont libres entre associés et descendants directs, consentement des associés représentant les trois-quarts du capital social pour tout autre cession.

N° 03

### Station DOMARCHI

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 600 euros  
Siège social : Lieu-dit Faggiolo  
20217 Saint-Florent

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Florent du 02 décembre 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

Station DOMARCHI

**Siège social :** Lieu-dit Faggiolo, 20217 Saint-Florent

**Objet social :** « Station-service, vente de carburant, vente de tous produits concernant des engins à moteur, réparation de tous véhicules à moteur, activité de bazar. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »  
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 600 euros

**Gérant :** Monsieur Domarchi Marc

**Co-gérant :** Monsieur Domarchi Sébastien  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis,  
La Gérance.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 octobre 2020, il a été constituée une Société :

**DENOMINATION :**

La Grange aux Loutres

**FORME :** Société Civile Immobilière

**SIEGE SOCIAL :** 20232 Oletta

**OBJET :** La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, et généralement toutes opérations financières mobilières ou immobilières quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**DUREE :** 99 ans

**CAPITAL :** 10.000 euros, répartis en 100 parts d'une valeur nominale de 100 Euros chacune

**GERANCE :** Madame Astrid Chaffrin-geon, née le 14 décembre 1973 à Les Lilas [93] demeurant à La Palmola, 20232 Oletta

**CESSION DES PARTS SOCIALES :**

Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

**IMMATRICULATION :** RCS de Bastia.

N° 05

### FOCH

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Villa Les Palmiers  
Plaine de Peri - 20167 Peri

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 03/12/2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** FOCH  
**Siège social :** Villa Les Palmiers - Plaine de Peri - 20167 Peri  
**Objet social :** - L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.  
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance :** Mr Santu PITTILLONI demeurant Villa Les Palmiers - Plaine de Peri - 20167 Peri.  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, La Gérance.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Florent du 26/11/2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** CAPADO  
**Siège social :** Lieu-dit Santa Maria, 20217 Saint-Florent

**Objet social :** L'acquisition de terrains ; l'aménagement et la construction sur lesdits terrains puis la vente en totalité ou par fractions des immeubles construits [avant ou après leur achèvement] à tous tiers ; Accessoirement la location partielle des immeubles. L'acquisition de terrains à bâtir, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits terrains. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérant :** Walid BELAROUCHI, demeurant Lieu-dit Citaja, Rue Sainte Catherine, 20217 Saint-Florent.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.

N° 07

### LES MARAIS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : 1, Traverse des Chênes  
Résidence Marina di Fiori, n°280  
20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 25 novembre 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** LES MARAIS

**Siège :** 1, Traverse des Chênes, Résidence Marina di Fiori, n°280, 20137 Porto-Vecchio

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 2000 euros

**Objet :** Toutes activités hôtelières, parahôtelières et touristiques ainsi que toutes prestations de services associées, accessoires et/ou complémentaires

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Mme Annick VINCENTELLI, née POSTOLLEC, demeurant 1, Traverse des Chênes, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio.

**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/10/2020, il a été constituée une SCI dénommée :

L'AURANCK

**Siège social :** Hameau U Picchii, 20167 Alata

**Capital :** 300 €

**Objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Gérance :** M. Franck SWIDZINSKI, Hameau U Picchii, 20167 Alata, Mme Laurence SCHNEIDER, Quartier Ficarella, 20167 Cuttoli-Corticchiato

**Cessions de parts sociales :** Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 01/07/2020, il a été constituée une SARL Unipersonnelle :

**Dénomination :** ECO AUTO WASH

**Siège social :** Hameau de Gialla, 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 1000 €

**Activités principales :** Lavage de véhicules

**Durée :** 99 ans

**Gérance :** M. LHUILLIER Sébastien, Hameau de Gialla, 20137 Porto-Vecchio

**Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Zonza du 01/12/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : PALMALBI  
Siège social : Route de Petraggione, Lieu-dit "SCHENA", Cirendinu, 20144 Zonza

**Objet social :** L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** M. Stéphane, Victorin PALMIER, demeurant Route de Petraggione, Lieu-dit "Schena", Cirendinu, 20144 Zonza,

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 11

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 20/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

**GIUSTI MUSELLI COMPANY**

**Siège social :** Lieu-dit Funtana, 20239 Murato  
**Capital :** 100 €  
**Objet social :** Plomberie-Chauffage-Climatisation  
**Président :** M. Giusti-Muselli Matthis, Anthony, Andria, Dominique, Franck demeurant 6, Chemin du Fort Lacroix, 20200 Bastia élu pour une durée illimitée  
**Directeur Général :** M. Giusti Antoine, Louis, Rene demeurant Lieu-dit Funtana, 20239 Murato  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/11/2020, il a été constitué une Société :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination sociale :**

**FEYLINA CAPITAL**

**Objet social :** Holding animatrice avec activité de conseil, gestion et direction stratégique d'entreprises et filiales  
**Siège social :** Chez Monsieur Michaël GALVEZ-OLLANDINI - Résidence Barbicaja III - Bâtiment A - 11 Rue Jacques Tessarech - 20000 Ajaccio

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

**Capital social :** 100 € divisé en 100 actions de 1€

**Président :** Monsieur Michaël Anthony GALVEZ-OLLANDINI - Résidence Barbicaja III - Bâtiment A - 11 Rue Jacques Tessarech - 20000 Ajaccio

**Cessions des actions :** Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale  
**Immatriculation :** RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant.

**U DIAMANTE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 euros

Siège social : 12, Lot Vignola

Route du Port, 20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO [20137] du 30 novembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** U DIAMANTE

**Siège social :** 12, Lot Vignola, Route du Port, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social :** Acquisition, administration, exploitation et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**Durée :** 99 ans

**Capital social :** 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Melle Laure, Claire CRISPI demeurant Clos Vignola, Rue de la BCR, 20137 Porto-Vecchio.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, au conjoint de l'un d'eux ou aux ascendants et descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 14

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 16/10/2020, il a été constitué la SCI dénommée SCI ZONZA IMMOBILIER. **Siège social :** route de Quenza, 20124 Zonza. **Capital :** 400€. **Objet :** Acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance :** M. Jean Marie Garinet, route de Quenza, 20124 Zonza. Cessions soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

N° 15

**PASQUALINA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Palombaggia

Folacca, 20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO [20137] du 25 novembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** PASQUALINA

**Siège social :** Route de Palombaggia, Folacca, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social :** Acquisition, administration, exploitation et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**Durée :** 99 ans

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur Pascal, Amédée PORTA demeurant Route de Palombaggia, Folacca, 20137 Porto-Vecchio.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 14/12/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

**AD INVEST**

**Nom commercial :** AD INVEST

**Siège social :** Chez Monsieur Diamanti Julien, les Pres de Figari, Lot 11, Route du Stade 20114 Figari

**Capital :** 500 €

**Objet :** Achat - vente - location de biens immobiliers, la gestion, l'administration, l'apport, l'échange et l'arbitrage de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers.

L'emprunt et la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

**Gérant :** M. Diamanti Julien, Les Pres de Figari, Lot 11, Route du Stade, 20114 Figari

**Cession des parts sociales :** Toute cession de part doit être constatée par écrit, soit par acte sous seing privé enregistré, soit par acte notarié, elle est opposable à la société dans les formes prévues à l'article 1690 du code civil. elle est soumise à l'agrément préalable obtenu par décision unanime des associés et plus particulièrement au descriptif du titre IV de l'article 16 des statuts

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 17

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date du 8 décembre 2020 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** POWENR 1

**Forme :** SAS

**Capital :** 10.000€

**Siège social :** 4, bis Boulevard Paoli - 20200 Bastia

**Objet :** Production d'électricité

**Durée :** 99 ans

**Président :** SAS POWENR, demeurant :

4, bis Boulevard Paoli - 20200 Bastia

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 18

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SISCO du 03 décembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** LE RELAIS DE SISCO

**Siège :** 24, Quartier Monte Carlo, 20600 Furiani

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Location de meublée para hôtelière

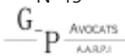
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Stéphane Ange AVENOSO, demeurant Villa A Sulana, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia.

**La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis,  
Le Président.

**Sébastien PITOUN**

Avocat Associé

6, rue de la Bienfaisance

75008 Paris

T : 0953544786/F : 0958544786

**Mail :**

**sebastienpitoun@pitoun-avocats.com**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 15/11/2020 il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** I TAGHJOLI

**Objet social :** L'activité agricole de production et de vente de fruits, de légumes et de denrées alimentaires, issues des activités de culture maraichère et d'agrumes.

**Siège social :** Lieu-dit Republica - Saint Jean de Pisciatello - 20117 Cauro

**Capital :** 1000 €

**Durée :** 99 ans

**Gérant :** Monsieur Yannick, Alain, Christian, Joseph MOULIS, né le 22 janvier 1981 à Bastelicaccia, de nationalité française, Lieu-dit Republica - Saint Jean de Pisciatello - 20117 Cauro.

**Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

N° 20

**AVIS DE CONSTITUTION**

Société à Responsabilité Limitée :  
**D+ Architecture**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 03 novembre 2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** D+ Architecture

**Siège :** D+

**Capital :** 1200,00 euros.

**Siège :** 12, Boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia.

**Objet :** Activités d'Architecture.

**Durée :** 99 ans.

**Gérance :** Monsieur Georges DION DE-

LOBRE et Madame Annabelle DAMIANI

**Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 21

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 7 décembre 2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**H & H CONSTRUCTIONS/RENOVATIONS**

**Siège social :** Résidence Laetitia, Bâtiment 3, Lupino, Bastia 20200 (Haute-Corse)

**Objet :** Tous travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.

Et plus généralement tous travaux de maçonnerie générale - comprenant la construction ou la rénovation - d'étanchéité et de couverture de tous immeubles ou biens immobiliers. L'entreprise générale du Bâtiment - le BTP - le second œuvre - la réhabilitation - tous travaux et services liées aux activités ci-dessus spécifiées.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Monsieur Nouridine HAMOUACHY, demeurant Résidence Laetitia, Bâtiment 3, Lupino, Bastia 20200 (Haute-Corse),

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le gérant.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 27 Novembre 2020, à BONIFACIO (20169), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :  
**MERCI LA VIE**

Forme : Société Civile Immobilière  
Objet : L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,  
- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,  
Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**Siège social** : Chez Madame Cindy Courtin, Alivaccia, Lieu-dit Tarabuchetta, 20114 Figari (Corse-du-Sud)  
**Durée** : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**Capital social** : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.  
**Gérant** : Madame COURTIN Cindy  
**Immatriculation** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention, La gérance,  
Madame COURTIN Cindy.

**PALUDACCIA**

Société en Nom Collectif

Au capital de 200.000 euros

**Siège social** : Pôle de Suartello II  
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée à LE MANS en date du 2 décembre 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en Nom Collectif  
Dénomination sociale : **PALUDACCIA**

**Siège social** : Pôle de Suartello II -  
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

**Objet social** : La Société a pour objet : L'activité d'hôtel et hébergement similaire pour des séjours de courte durée, comprenant la fourniture à titre onéreux d'un hébergement meublé, sur une base journalière ou hebdomadaire, avec un service quotidien de petit déjeuner, de lit et de nettoyage des locaux, de fourniture de linge et de réception de clientèle, ainsi que d'autres services para-hôtelières tels que blanchisserie, garage ou toutes autres activités annexes ou connexes. L'acquisition, l'administration, la gestion, et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers destinés à cette activité.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.  
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. .../...

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 200.000 euros  
Associés en nom : La société LOUJUSTIN DEVELOPPEMENT société par actions simplifiée, au capital de 1.731.000 euros dont le siège social est 1, Impasse René Lebrun - 72000 LE MANS, immatriculée 493 730 501 RCS LE MANS, représentée par Monsieur Jérôme DONNE, et la société PAMPLEMOUSSE société à responsabilité limitée au capital de 200.000 euros dont le siège social est 1, Impasse René Lebrun - 72000 LE MANS, immatriculée au sous le numéro 844 285 015 RCS LE MANS représentée par Monsieur Jérôme DONNE  
**Gérance** : La société LOUJUSTIN DEVELOPPEMENT société par actions simplifiée, au capital de 1.731.000 euros dont le siège social est 1, Impasse René Lebrun - 72000 LE MANS, représentée par Monsieur Jérôme DONNE  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis - La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 21/11/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**JLM ENTREPRISES**

**Siège social** : Route du Vieux Port, 20130 Cargèse  
**Capital** : 1000 €

**Objet social** : La société a pour objet directement ou indirectement :

Le conseil en management,  
L'assistance en matière de stratégie et en matière commerciale,  
L'assistance bancaire et financière,  
L'assistance administrative et technique,  
L'assistance juridique,

Le financement et la réalisation de toutes activités commerciales, industrielles, artisanales, libérales, agricoles, viticoles ou financières,  
La participation directe et/ou indirecte et/ou en co-investissement de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales, artisanales, agricoles ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Président** : M. MATTEI Jean-Louis demeurant Route du Vieux Port, 20130 Cargèse élu pour une durée illimitée  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 02/12/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

**SCI BARAKA**

**Siège social** : 7, Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio

**Capital** : 1.000 €

**Objet** : La société a pour objet la location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières.

**Gérant** : M. VEGA Jean-Baptiste, Antoine 13 Parc Cuneo d'Ornano, 20000 Ajaccio  
**Co-Gérant** : M. CATHERINE Félicien, 7 Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio

**Cession des parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint, le partenaire pacsé et les membres de la famille du cédant) qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Biguglia du 01/12/2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Construction Vente

Dénomination sociale : **ANGAR**

**Siège social** : Villa 18, le Cabanule, 20620 Biguglia

**Objet social** : L'acquisition d'un terrain à bâtir dans le département du VAR (Région-Provence-Alpes-Côte d'Azur), ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : réalisation d'un Hangar.

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : M. Carmelo BRITTI demeurant Villa 18, le Cabanule, 20620 Biguglia

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social.  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 01/12/2020, il a été constituée une SAS dénommée :

**HOLDING S3C**

**Siège social** : Catarello, 20238 Morsiglia  
**Capital** : 900.000 € **Objet social** : La Société a pour objet, en France et dans tous pays la prise de participation, le contrôle, la direction, la gestion, et le développement de toutes entreprises commerciales, financières ou immobilières, la coordination de leur action, la direction fonctionnelle au service des sociétés filiales du groupe, l'assistance et la prestation de services aux entreprises, l'achat en vue de la revente de certains biens (immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés).

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :  
La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **Président** : M. Pieralli Fabien demeurant Morsiglia, Catarello, 20238 Morsiglia élu pour une durée illimitée

**Clauses d'agrément** : La cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la Société.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biguglia du 01/12/2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Construction Vente

Dénomination sociale : **EREY**

**Siège social** : Villa 18 - le Cabanule - 20620 Biguglia

**Objet social** : L'acquisition d'un terrain à bâtir sur la commune de BORGO (20290), ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain d'immeubles.  
- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : M. Carmelo BRITTI demeurant Villa 18 - le Cabanule - 20620 Biguglia

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social.  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 4 mars 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Participation

Dénomination sociale : **CYRIS**

**Siège social** : Route de la Douane, Shegara, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social** : Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ; Gestion des dites participations, le cas échéant, l'aliénation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, notamment, acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrements ou non, administration et gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant, leur aliénation ; Réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ; Assistance et conseil en matière de gestion, de management et de stratégie ; Plus généralement, réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

**Durée** : 99 ans  
**Capital social** : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : M. Cyril CESARI et Mademoiselle Isabelle NOUGARET, demeurant ensemble Route de la Douane, Shegara, 20137 Porto-Vecchio

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour les autres cessions.

**Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

**NAVAGGIA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 500 euros  
Siège social : 12, Lot Vignola  
Route du Port, 20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée de Porto-Vecchio [20137] du 30 novembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : NAVAGGIA  
Siège social : 12, Lot Vignola, Route du Port, 20137 Porto-Vecchio  
Objet social : Acquisition, administration, exploitation et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.  
Durée : 99 ans  
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Melle Laure, Claire CRISPI demeurant Clos Vignola, Rue de la BCR, 20137 Porto-Vecchio  
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, au conjoint de l'un d'eux ou aux ascendants et descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.  
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 Novembre 2020, il a été constitué la Société suivante  
Forme : société civile immobilière  
Dénomination : SCI CLINIQUE DU CAP  
Siège : Clinique San Ornellu, Lieu-dit Rassignani, 20290 Borgo. Objet social : l'acquisition de tous immeubles et de tous terrains, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, des biens sus désignés. Durée : 99 années  
Capital : 1000 euros constituée uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur ZUC-CARELLI Charles Nicolas, demeurant et domicilié Lieu-dit Menta à Borgo. Clauses relatives aux cessions de parts : Cession constatée par écrit, libres entre associés et agréments des tiers par la collective des associés représentant au moins les trois quarts des associés. Immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 10/11/2020, il a été constitué une SAS dénommée :  
BBS SERVICES  
Siège social : Acqua in Su, 20151 Sari-d'Orcino  
Capital : 1.500 €  
Objet : Nettoyage et décapage de locaux commerciaux et particuliers, charpentes, portails, sols, murs, bateaux.  
Président : BILLARD Florian, Route des Sanguinaires - Residence des Iles - 20000 Ajaccio  
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.  
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 03 décembre 2020, à BASTIA (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination de la société : SODEM  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Objet :  
- L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans les sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger,  
- Toutes prestations de services, notamment administrative, comptable, informatique, de gestion, d'études, au profit des sociétés du groupe formé par les filiales directes ou indirectes, ou toutes autres sociétés tierces,  
- Toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et notamment l'octroi de prêts, d'avances en compte courant, de garanties...  
- Pour son propre compte, l'investissement immobilier en tout genre, l'achat, la revente, la propriété de biens immobiliers, la location, la gestion, l'exploitation par tous moyens, desdits biens et leur mise en valeur.  
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.  
Siège social : Ancien chemin de la Glacière, Avenue de la Libération, Lupino, 20600 Bastia.  
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au répertoire des métiers de BASTIA.  
Capital social : 60.000 euros, composé par apport de titres uniquement.  
Président : M. Guy MICHELOTTI, demeurant Lieu-dit Mulinu Vecchiu, 20200 Ville di Pietrabugno  
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,  
Le Président,  
M. Guy MICHELOTTI.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes de statuts en date à AFA du 04/12/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
DENOMINATION : EOL  
FORME : Société Civile Immobilière  
CAPITAL : 500 euros  
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Vigna Piana, Coraccedu, 20167 Afa  
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment de lots de copropriété de la Résidence Carré Bodiccione, Bâtiments K1 et K2, Lieu-dit Bodiccione, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio  
DUREE : 99 années  
GERANCE : Madame Lisa Simone Denise BAUDY, demeurant Vigna Piana, Coraccedu, 20167 Afa  
APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros  
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales  
IMMATRICULATION : Au RCS Ajaccio.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 20/11/20, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : TSDB INGENIERY  
Siège : Chez la Société AMFISA, Résidence Les 4 Portes, Bât G, 20137 Porto-Vecchio  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 1000 euros  
Objet : Le développement de plateformes d'analyses de données sectorielles ; Le développement de services et applications utilisant les techniques d'analyse de données des logiciels [soft] existant et ceux à venir.  
La récupération, l'exploitation et la commercialisation de toutes données numériques issues de tout système informatique existant ou à venir ;  
- Toute prestation de services et assistance liées au marketing produits, à l'architecture des produits, à l'ingénierie des produits et la communication des produits et services.  
- la conception, la réalisation, le développement et la vente de capteurs servant de supports à la récupération de séries temporelles.  
- La conception, le développement, la production, l'édition, l'exploitation, l'acquisition, la cession et l'octroi de licences de logiciels et de progiciels et leur mise à disposition par tous moyens et sur tout support pour son compte ou pour le compte de tiers ;  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Monsieur Jean-Luc PELLICIA, demeurant 11, Rue Dell Pellegrino, 20090 Ajaccio  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes de statuts en date à AFA du 04/12/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
DENOMINATION : NAE  
FORME : Société Civile Immobilière  
CAPITAL : 500 euros  
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Vigna Piana, Coraccedu, 20167 Afa  
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment de lots de copropriété de la Résidence Carré Bodiccione, Bâtiment K1, Lieu-dit Bodiccione, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio  
DUREE : 99 années  
GERANCE : Monsieur Nicolas Jean Georges SADELER, demeurant Vigna Piana, Coraccedu, 20167 Afa  
APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros  
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales  
IMMATRICULATION : Au RCS Ajaccio.

Pour avis,

**Lyria OTTAVIANI**

Avocat

18, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tel : 04.95.31.10.42

Fax : 04.95.32.28.63

Email : l.ottaviani@orange.fr

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Par acte sous seing privé du 3 décembre 2020, enregistré au service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Bastia le 7 décembre 2020 [dossier 2020 00040071, référence 2B04P31 2020 A 01678], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

"Lucciana Immobilier"

Siège social : 449, avenue de Borgo - Lieu-dit Cantone - 20290 Borgo  
Objet social : L'agence et la gestion immobilière comprenant toutes transactions foncières, immobilières et de fonds de commerce, l'administration de biens et la gérance d'immeubles, toutes expertises immobilières liées aux transactions immobilières notamment celles se rapportant aux pathologies du bâtiment.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.  
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 90.000,00 euros

Gérance : Madame Marie-Pierre Petri gnani, demeurant Lieu-dit Carrototto - 20290 Borgo

Immatriculation de la société au RCS de Bastia

Pour avis.

**MODIFICATION GERANT****MAT-IMMO**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 45.000.00 €  
Siège social : Lieu-dit Menta  
20232 Poggio d'Oletta  
450 962 360 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale du 3 décembre 2020, il résulte que :  
- Monsieur Eric GHIRLANDA, demeurant Résidence Le Bel la Vista - Bât C - Quartier Paratojo - Fango - Bastia (20200), a été nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée.  
La gérance de la Société est exercée par Monsieur Toussaint GHIRLANDA et Monsieur Eric GHIRLANDA.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE**

**OU PAR TELEPHONE**

**LEMA**

Société Civile Immobilière  
Capital de : 4000 €  
Quartier Annonciade - Vallée du Fango  
20200 Bastia - RCS Bastia 433 957 057

Aux termes d'une décision collective en date du 05/11/2020, les Associés ont décidé de nommer pour une durée indéterminée en qualité de Gérant de la Société "LEMA" : La SOCIETE IMMOBILIERE LECASUD, Société en Commandite par Actions au capital de 3.811.000,00 €, dont le siège social est situé Zone Industrielle des Lauves, [83340] LE LUC EN PROVENCE, immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le n°479 403 578, représentée par la société LECASUD en sa qualité d'Associé Commanditaire, elle-même représentée par Monsieur Loïc FOURNIER, en sa qualité de représentant de la société LECASUD au sein de la SOCIETE IMMOBILIERE LECASUD, né le 9 juin 1969 à RENNES (35000), de nationalité française, demeurant route de Pélissanne, [13300] SALON-DE-PROVENCE, en remplacement de Monsieur Jean-André MAURIZI, Gérant démissionnaire. L'Article 20 des statuts a été modifié en conséquence :

- Ancienne rédaction du I de l'Article 20 : " I - La société est administrée par une ou plusieurs personnes associées ou non, désignées par décision collective des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le premier gérant de la société est : Monsieur Jean-André MAURIZI. A ce présent et intervenant qui déclare accepter cette fonction. "

- Nouvelle rédaction du I de l'Article 20 : " I - La société est administrée par une ou plusieurs personnes associées ou non, désignées par décision collective des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. "

La modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.  
Pour Avis, La Gérance.

**L'AGHJOLE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.500,00 euros  
Siège social : 11, Avenue Emile Sari  
20200 Bastia - 843 533 761 RCS

Aux termes d'une délibération en date du 06/11/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Xavier LAFOSSÉ et a nommé en qualité de nouveau gerant Monsieur Jean ROSSI, demeurant I Malacini - Quercitellu - 20237 La Porta, pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

**SCI LA MARINE**

Société Civile Immobilière  
Capital social de 150.000,00 Eur  
Siège social : La Marine  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio n° 441 598 794

Aux termes d'un procès verbal en date du 1er Décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a constaté que Monsieur Jean José MARCELLESI sera à compter du 22 Janvier 2019, seul gérant de la société, suite au décès de Madame Rose Marie MARCELLESI épouse DANI. Modification sera effectuée au RCS d'Ajaccio.

**TRANSFERT  
SIEGE SOCIAL**

Dénomination sociale :  
**MARIAGGI  
et FAZAI-CODACCIONI**  
Forme : SELARL  
Siège social : 1, rue Général Fiorella  
20000 Ajaccio  
Capital social : 1000 Euros  
Numéro Siren :  
834 547 655 RCS d'Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 mai 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social qui était à 1 rue Général Fiorella à Ajaccio à l'adresse suivante 9, Cours Jean Nicoli - 20090 Ajaccio. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour avis et mention.

Dénomination sociale :  
**RESTONICA**  
Forme : SCI  
Siège social : 1, rue Général Fiorella  
20000 Ajaccio  
Capital social : 15.244,90 Euros  
Numéro Siren :  
378 223 317 RCS d'Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 03 août 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social qui était à 1 rue Général Fiorella à Ajaccio à l'adresse suivante 9, Cours Jean Nicoli - 20090 Ajaccio. L'article 5 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour avis et mention.

**OLMETA OPTICIENS**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30.000 Euros  
Siège social : Immeuble le Prado B  
Av de la Libération - 20600 Bastia  
503 214 330 RCS Bastia

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2020, les associés ont décidé :  
\* de transférer le siège social avenue de la Libération - Résidence Ellysée - 20600 Bastia.  
\* de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**AVIS**

Aux termes d'une AGE en date du 06/11/2020, le siège social de la société MISS GAIL, SAS au capital de 5.824.722,25 €, Siège social : Quartier du Fango - 20200 BASTIA, R.C.S. BASTIA 407 996 610, a été transféré à compter du 06/11/2020 à SAN NICOLA 20230 - Alistro. Formalités au RCS de BASTIA.

**OPTICONSEIL**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 38.112,25 Euros  
Siège social : GIE FACETTES  
Imm le Prado B - Av de la Libération  
Lupino - 20600 Bastia  
413 653 478 RCS Bastia

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2020, les associés ont décidé :  
\* de transférer le siège social 67, cours Napoléon - 20000 Ajaccio.  
\* de modifier en conséquence l'article 1.5 des statuts.

**BF OPTIQUE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 12.500 Euros  
Siège social : C/O GIE FACETTES  
Imm le Prado B, Av de la Libération  
20200 Bastia  
433 690 757 RCS Bastia

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2020, les associés ont décidé :  
\* de transférer le siège social 6, cours Napoléon - 20000 Ajaccio.  
\* de modifier en conséquence l'article 1.5 des statuts.

**SARL AZZURRO  
PROMOTIONS**

Résidence l'Aiglon  
Rue Chanoine Colombani  
20200 Bastia

En vertu de l'Article 4 des statuts, il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2020 du transfert du siège social de la SARL AZZURRO PROMOTIONS à compter du 18 septembre 2020.  
Ancien siège : Résidence l'Aiglon - Bât. A - rue Chanoine Colombani - 20200 Bastia  
Nouveau siège : 7, Chemin du Campu Tondu - Pietranera - 20200 San Martino Di Lota  
Le dépôt des actes et pièces relatifs au transfert sera effectué au Centre de Formalités des Entreprises de Bastia.  
Pour avis, Le gérant.

**SARL APRILE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7700,00 Euros  
Siège social : Rés Les Jardins du Cap  
Bât B - 20200 Ville Di Pietrabugno  
R.C.S : Bastia 444353924

Aux termes d'une délibération en date du 04 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée APRILE a décidé de transférer le siège social du Rés Les Jardins du Cap - Bât B - 20200 Ville Di Pietrabugno à Le Macchione Cas'anna - 20600 Bastia, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Pour avis,  
La Gérance.

**LUVINU**

SAS au capital de 30.000 €  
Siège social : 6, rue du Lys Rouge  
37540 St Cyr/Loire  
824789333 RCS Tours

**TRANSFERT  
DE SIEGE SOCIAL**

L'AGE du 01.12.20 a décidé de transférer le siège social du 6, rue du Lys Rouge, 37540 ST CYR/LOIRE à la route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts. La Sté, immatriculée au RCS de TOURS NO 824789333 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Ajaccio. Président : Mr Pascal DUSSIAU, demeurant 6 rue du Lys Rouge, 37540 ST CYR/LOIRE.

Pour avis, Le Président.

**SCI S.T.E.P.**

SCI au capital de 1000 €  
Siège social : Combe Grande  
81540 Durfort  
RCS Castres 507390433

Par décision des associés du 01/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Village, 20147 Partinello à compter du 01/06/2020. Durée : 99 ans. Objet : Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Radiation au RCS de Castres et immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**BAN DIFFUSION**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 38.112,25 Euros  
Siège social : Immeuble le Prado B  
Av de la Libération - Lupino  
20200 Bastia  
408 550 135 RCS Bastia

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2020, les associés ont décidé :  
\* de transférer le siège social Galerie Marchande du Centre Commercial Leclerc - RN 193 - 20600 Bastia.  
\* de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**BALBI AUDITION SERVICE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8.000 Euros  
Siège social : Imm le Prado B  
Av de la Libération - Lupino  
20600 Bastia  
439 528 316 RCS Bastia

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2020, les associés ont décidé :  
\* de transférer le siège social Résidence Laniella II - Lieu-dit Laniella - 20260 Calvi.  
\* de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

N° 54

**SCI SAINT-BRICE**

SCI au capital de 1000 €  
42, Rue du Château  
02470 Neuilly Saint-Front  
RCS Soissons 494.440.878

Suivant délibération en date du 20/11/2020, la collectivité des associés de la société susvisée a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. Ainsi, à compter du 20/11/2020, le siège social qui était à NEUILLY SAINT-FRONT (02470) 42 Rue du Château est désormais à Cargèse (20130) Capizzolu.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, désormais compétent à son égard. Monsieur Michel DEMON-CEAUX demeurant à Cargèse (20130) Capizzolu reste gérant de la société.

Pour avis.

N° 55

**SCI DE L'AVENIR**

SCI au capital de 1000 €  
42, Rue du Château  
02470 Neuilly Saint-Front  
RCS Soissons 439.635.913

Suivant délibération en date du 20/11/2020, la collectivité des associés de la société susvisée a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. Ainsi, à compter du 20/11/2020, le siège social qui était à NEUILLY SAINT-FRONT (02470) 42 Rue du Château est désormais à Cargèse (20130) Capizzolu.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, désormais compétent à son égard. Monsieur Michel DEMON-CEAUX demeurant à Cargèse (20130) Capizzolu reste gérant de la société.

Pour avis.

N° 56

Dénomination sociale :

**NAHEL**

Forme : SCI

Siège social : Les Jardins de l'Empereur  
Immeuble le Pauline - 20090 Ajaccio  
Capital social : 1000 Euros  
Numéro Siren : 531961290  
RCS d'AJACCIO

**AVIS DE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 02 avril 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social qui était à les Jardins de l'Empereur - Immeuble le Pauline - 20090 Ajaccio à l'adresse suivante Résidence San Angelo - Lot 12 - route du Docteur JP de Rocca-Serra - 20090 Ajaccio.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention.

N° 57

**SCI BOULARD**

SCI au capital de 3600 €  
42, Rue du Château  
02470 Neuilly Saint-Front  
RCS Soissons 488.976.218

Suivant délibération en date du 20/11/2020, la collectivité des associés de la société susvisée a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. Ainsi, à compter du 20/11/2020, le siège social qui était à NEUILLY SAINT-FRONT (02470) 42 Rue du Château est désormais à Cargèse (20130) Capizzolu.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, désormais compétent à son égard. Madame Florence DEMON-CEAUX demeurant à Cargèse (20130) Capizzolu reste gérante de la société.

Pour avis.

N° 58

**SCI DU GRAND CERF**

SCI au capital de 1000 €  
42, Rue du Château  
02470 Neuilly Saint-Front  
RCS Soissons 494.427.495

Suivant délibération en date du 20/11/2020, la collectivité des associés de la société susvisée a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. Ainsi, à compter du 20/11/2020, le siège social qui était à NEUILLY SAINT-FRONT (02470) 42, Rue du Château est désormais à Cargèse (20130) Capizzolu.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, désormais compétent à son égard. Monsieur Michel DEMON-CEAUX demeurant à Cargèse (20130) Capizzolu reste gérant de la société.

Pour avis.

N° 59

**SCI ST JACQUES,**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 500 euros  
RCS Ajaccio : 500 857 834  
Siège social : Résidence du Roy  
Chemin de Tenda-20137 Porto-Vecchio

Par AGE du 5/12/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social : Les 4 chemins - Zone Industrielle Porretta - 20137 Porto-Vecchio, à compter de ce jour.

N° 60

**ALTIORE**

(Anciennement LE CLOS DU MEUNIER)  
SARL au capital minimum de 43300 €  
Siège social : Le Moulin des Châteaux  
35420 Mellé-RCS Rennes 449757418

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au U Casone - 20270 Aghione à compter du 01/12/2020 Gérance : M. FAUVEL WALTER demeurant U Casone, 20270 AGHIONE. Radiation au RCS de Rennes et immatriculation au RCS de Bastia.

N° 61

**AO SERVICES**

SARL au capital de 22.867,35 €  
Siège social : Immeuble le Prado B  
Avenue de la Libération, 20600 Bastia  
429 720 758 RCS Bastia

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2020, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social 40 boulevard Paoli - 20200 Bastia,
- de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**

N° 62

**B. LEONELLI**

Avocat - 5, rue César Campinchi  
20200 Bastia - Tel. 04.95.31.69.67  
cabinet.leonelli@orange-business.fr

" SOCIETE GESTION TECHNIQUE  
INGENIERIE HOLDING "

**" SOGETI HOLDING "**

Société par Actions Simplifiée  
Unipersonnelle au capital de 1.000 €  
**Porté à 4.671.000 €**

Siège Social :

Zone Industrielle de Tragone  
Lot n°35 - (20620) Biguglia  
RCS de Bastia : 850 951 708

**AUGMENTATION DU CAPITAL**

1) Aux termes des actes sous seings privés en date à BIGUGLIA du 25 Septembre 2020,

Monsieur Claude GUIDINI demeurant à BASTIA (20600) Lotissement Ducros, Lieu-dit Subigna, a fait apport à la société « SOGETI HOLDING » :

\* - De la totalité de ses 50 actions qu'il détient de la société « EIA PLOMBERIE CLIMATISATION » SASU au capital de 2.000 euros, dont le siège social est à BIGUGLIA (20620) Z.I. de Tragone, Lot n°35 et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 793 502 287, pour une valeur de UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000 €), moyennant l'attribution de 180.000 actions nouvelles de 10 euros chacune, numérotées de 101 à 180.100 inclus.

\* - De la totalité de ses 50 actions que Monsieur Claude GUIDINI détient de la société «EIA INGENIERIE» SASU au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à BIGUGLIA (20620) Z.I. de Tragone, Lot n°35 et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 803 633 288, pour une valeur de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (170.000 €), moyennant l'attribution de 17.000 actions nouvelles de 10 euros chacune, numérotées de 180.101 à 197.100 inclus.

\* - De la totalité de ses 50 actions que Monsieur Claude GUIDINI détient de la société «EIA SURVEILLANCE TRAFIC» SASU au capital de 1.500 euros, dont le siège social est à BIGUGLIA (20620) Z.I. de Tragone, Lot n°35 et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 508 193 125, pour une valeur de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000 €), moyennant l'attribution de 150.000 actions nouvelles de 10 euros chacune, numérotées de 197.101 à 347.100 inclus.

\* - De la totalité de ses 700 actions qu'il

détient dans le capital de la société «TRAMELEC» SASU au capital de 420.000 euros divisé en 700 actions de 600 € chacune dont le siège social est à BIGUGLIA (20620) Z.I. U Tragone, et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 377 624 267, pour une valeur de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000 €), moyennant l'attribution de 120.000 actions nouvelles de 10 euros chacune, numérotées de 347.101 à 467.100 inclus.

2) L'assemblée générale extraordinaire en date du 16 Novembre 2020, a approuvé et accepté les termes des contrats d'apports, l'évaluation et la rémunération des apports eux-mêmes au vu des rapports établis par Monsieur Jean-Philippe SANNINO de la SARL NORSE AUDIT, commissaire aux apports, à QUATRE MILLION SIX CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (4.670.000 €). Elle a en conséquence constaté l'augmentation de capital et modifié corrélativement les articles 6 et 7 des statuts de la société "SOGETI HOLDING".

Pour Avis, Le Président.

N° 63

**SVASM GESTION**

SAS au capital de 270.000 €

Siège social :

28, Rue du Commandant l'Herminier  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 838 939 627

Aux termes du PV de l'AGM en date du 20/11/2020, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 430.000 € pour le porter à 700.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

N° 64

**STEPSOL**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 55.000 €

Siège : Hameau de Marinca

Chez Mr - 20217 Canari

822742045 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 29/04/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 6.600 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 61.600 €. Mention au RCS de Bastia.

N° 65

**ROUT' EVASION**

SARL au capital de 7623 euros

**Réduit à 3.811,50 euros**

Siège social : 10, Avenue Noël Franchini  
20090 Ajaccio-344758875 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 01/10/2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 02/12/20, le capital social a été réduit d'une somme 3.811,50 euros, pour être ramené de 7623 euros à 3.811,50 euros par rachat et annulation de 250 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 8 - Capital Social :

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-trois (7623 euros)."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à trois mille huit cent onze euros et cinquante centimes (3.811,50) euros"

Pour avis, La Gérance.

N° 66

**ALFA FINANCES**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 1.955.000,00 euros  
 Siège social : Lieu-dit Parmentil  
 Route de Porto-Vecchio  
 20169 Bonifacio  
 502 931 678 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juillet 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 05 novembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de neuf cent cinquante-sept mille euros (957.000,00 euros), pour être ramené de d'un million neuf cent cinquante-cinq mille euros (1.955.000,00 euros) à neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (998.000,00 euros) par rachat et annulation de neuf mille cinq cent soixante-dix (9.570) parts sociales.  
 La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

**Article 7 - Capital Social :**

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à un million neuf cent cinquante-cinq mille euros (1.955.000 euros)."

Nouvelle mention : " Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (998.000,00 euros)."

Pour avis, La Gérance.

N° 67

**STEPSOL**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 55.000 €  
 Siège : Hameau de Marinca  
 Chez Mr - 20217 Canari  
 822742045 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 29/04/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 6.600 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 61.600 €. Mention au RCS de Bastia.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 68

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour  
 Port de Plaisance de Toga  
 Bât. A2 - 20200 Bastia  
 Tél : 04.95.32.05.85  
 Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : [pellegrini.olivier@wanadoo.fr](mailto:pellegrini.olivier@wanadoo.fr)

**LES CHENES**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 5000 euros  
 Siège social : Querciolo U Suale  
 20213 Folelli  
 528 150 899 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18/11/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :  
 - de modifier l'objet social qui sera désormais : La location de biens immobiliers.  
 - de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 69

**" DU FANGO "**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 312.840 €  
 L'Annonciade, Quartier du Fango  
 20200 Bastia  
 RCS Bastia 329 312 789

Aux termes d'une décision collective en date du 05/11/2020, les Associés ont décidé :

- de nommer à compter du même jour, en qualité de Président de la SAS " DU FANGO ", Monsieur Bernard ACQUAVIVA, demeurant Quartier de la Gare, [20220] l'Ile-Rousse, pour une durée indéterminée, en remplacement de la SAS MISS GAIL, représentée par Monsieur Jean-André MAURIZI, et de Monsieur Laurent MAURIZI, démissionnaires - que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par Monsieur Jean-Michel CUTTOLI, né le 01/04/1974 à Ajaccio, de nationalité française, demeurant Résidence Faustina, route de Casevecchie, [20200] BASTIA, nommé directeur général de la société pour une durée illimitée à compter du même jour.

La modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour Avis, La Gérance.

N° 70

**TARRA**

SAS au capital de 10000 €  
 Siège social : Costi di Villanova  
 20167 Villanova  
 RCS Ajaccio 842717993

Par décision d'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/11/2020, il a été décidé de nommer M. MELA Christian demeurant Place de la Fontaine, 20117 Eccica-Suarella en qualité de Président en remplacement de M. MELA Serge ; M. FLORI Paul-François demeurant Villa Les Cimes Arunsula - Rue Jean Chièze - 20000 Ajaccio en qualité de Directeur Général en remplacement de M. MELA Christian.  
 Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 71

**AVIS**

Par décision du 26.10.20 la SAS MARE INVEST, capital de 1.000 €, siège 13 cours du Général Leclerc à AJACCIO [20000], immatriculée au RCS Ajaccio : 849 537 774 a décidé d'augmenter son capital social pour le porter à 1.170 € et a nommé Directeur Général : M. Paul Antoine SIMONPOLI demeurant à VENTISERI [20240] Lieu-dit Contra.

N° 72

**DOMAINE ALAIN COURREGES**

SCEA au capital de 8000,00 euros  
 Siège social : Lieu-dit "Aja Donica"  
 20123 Cognocoli-Monticchi  
 440 945 210 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 09/11/20, l'AGE a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "DOMAINE ALAIN COURREGES" par "DOMAINE VACCELLI" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

Pour avis, La Gérance.

N° 73

**PIXELED**

SARL au capital de 1.500 €uros  
**Porté** à 2.941 €uros  
 Siège social : Lieu-dit Vignale  
 20233 Sisco  
 834 972 101 RCS Bastia

Par décision du 01/12/2020, l'associé unique a décidé à compter de ce jour :

- Une extension de l'objet social aux activités suivantes « La vente d'écran LED, affichage dynamique et tactile, programmation logiciels et applications, événementiel mapping 3D, location d'écran LED ».

- Une augmentation du capital social de 1.441 €uros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Ancienne mention :

Capital social : 1.500 euros

\* Nouvelle mention :

Capital social : 2.941 euros

Pour avis, La Gérance.

N° 74

**SARL J.S.E**

SARL au capital de 5000 €  
 Siège social : Rte d'Ajaccio  
 20115 Piana  
 788606721 RCS Ajaccio

L'AGE du 29/11/2020 a décidé : d'étendre l'objet social à Entreprise de bâtiment general. Dépôt RCS Ajaccio.

N° 75

**ABC SECURITA**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 750 euros  
**Porté** à 8250 euros  
 Siège social : Hameau de Guaitella  
 20200 Ville Di Pietrabugno  
 538791047 RCS Bastia

Du procès-verbal de l'AGE du 01/12//2020, il résulte que  
 - Le capital social a été augmenté de 7250 euros par incorporation de réserves [pour le porter de 750 à 8250 euros] et élévation du montant nominal des parts.

- Le siège social est transféré à 20600 Furiani - 2165 Sampiero Corso - San Pancrace. En conséquence, les articles 4 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 76

**BALEODIS**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 10.000 euros  
 Dont le siège se situe à Ajaccio (20090) Boulevard Abbé Recco  
 Route d'Alata Immatriculée  
 Au RCS d'Ajaccio  
 sous le numéro 809 720 337

**OBJET SOCIAL**

Aux termes des décisions collectives unanimes des associés en date du 12 novembre 2020, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "vente de tous objets d'occasion".  
 Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 77

**TALLIANCE AVOCATS**

57, Promenade des Anglais  
 06048 Nice Cedex 1

**SOCIÉTÉ « MARIE & CIE »**

S.A.S au capital de 12.200 Euros  
 Siège social : ZAC de Campo Vallone  
 Lot N° 5 - 20620 Biguglia  
 439 983 420 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2020, il résulte que le mandat de la société S.G.C.C., Commissaire aux comptes suppléant de la société, arrivé à expiration, n'a pas été renouvelé. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 78

**ATACC INTERNATIONAL**

SARL au capital de 100.000 €uros  
 Siège social : Carrefour Route d'Afa,  
 Baléone, RN 193  
 20167 Sarrola-Carcopino  
 342 828 761 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 25/11/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : « La production de films et de programmes pour la télévision ; La production sous toutes ses formes de contenus audiovisuels et activités événementielles » à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 79

**A CUCHJARINA,**

SASU au capital de 100 €  
 Siège social : 27, Résidence le Critère  
 20290 Lucciana-824135701 RCS Bastia

Le 03/11/2020, l'associé unique a : pris acte de la démission de Audrey Marazzi Emmanuelli, ancien Président ; en remplacement, décidé de nommer Président Jean Marie Emmanuelli, Paese Novu, Batiment y1, 20600 Bastia à compter du 04/11/2020 ; pris acte de la démission en date du 15/10/2020 de Jeremie Marazzi, ancien Directeur Général. Mention au RCS de Bastia.

N° 80

**BATEOS FINANCE**

SASU au capital de 1.230.000 euros  
 Siège social : 62, Corniche San Giorgio  
 Lotissement Marina Di Fiori  
 20137 Porto-Vecchio  
 RCS Ajaccio 434 402 095

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/12/2020, il résulte que :

Une adjonction à l'objet social a été votée : La construction de maison individuelle, la rénovation de maison individuelle, la négoce de matériaux.  
 L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mentions sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**CORSICA HAUT DEBIT**

Société Anonyme  
Capital : 6.038.115 euros  
Siège social : Le Colomba  
rue Colomba - 20000 Ajaccio  
432 706 265 R.C.S. Ajaccio

Suivant consultation écrite des administrateurs du 30 novembre 2020 : Il a été décidé de coopérer en qualité d'administrateur Mme Christelle Enora CHEF D'HOTEL demeurant 12 rue François Jacob, 92500 Rueil Malmaison en remplacement d'André MARTIN.  
Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

**HIYA**

SAS au capital social de 14.088,97 €  
Maison du Parc Technologique  
20600 Bastia  
RCS Bastia 813 935 988

Aux termes du PV d'AG du 30/09/2020, il a été décidé de nommer en qualité de président la société SAYASY, SAS ayant son siège social 38 rue des Saints Pères - 75007 Paris, RCS Paris 831 995 030 en remplacement de Monsieur Abdallah Slaiman.

Pour avis.

**DISSOLUTION LIQUIDATION****CASA BATELLO**

Société Civile Immobilière  
En liquidation

Au capital de 500 euros  
Siège social : Lieu-dit Batello  
Mignataja, Ventiseri, 20240  
**Siège de liquidation :**  
33, Lotissement Muvra d'Oru  
Villa Machja, 20145 Sari-Solenzara  
821 559 069 RCS Bastia

L'AGE réunie le 01/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Catherine MOREAU, demeurant 33 Lotissement Muvra d'Oru, Villa Machja, 20145 Sari-Solenzara, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 33 Lotissement Muvra d'Oru, Villa Machja, 20145 Sari-Solenzara. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au RCS.

**ATACC INTERNATIONAL**

Société Confondante,  
Associée Unique de l'Entreprise  
Unipersonnelle à Responsabilité  
dénommée **AFDC**, société confondue  
SARL au capital de 100.000 Euros  
Siège social : Carrefour, Route d'Afa,  
Baléone, RN 193  
20167 Sarrola-Carcopino  
342 828 761 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30 novembre 2020, L'associée unique personne morale de la société dénommée AFDC a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société avec date fiscale rétroactive au 1er octobre 2020. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée AFDC au profit de la société dénommée ATACC INTERNATIONAL, associée unique personne morale de la société dénommée AFDC, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée AFDC peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

**LES PETITES SARDINES**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 4500 euros  
Siège social : Marine de San Ambroggio  
Piana d'Occi - 20260 Lumio (Corse)  
441 851 714 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :  
- Madame MARIE LAURENCE MORETTI, demeurant à Lumio (Corse) Résidence Piana d'Occi, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Lumio (Corse) Marine de San Ambroggio, Piana d'Occi.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour  
Port de Plaisance de Toga  
Bât. A2 - 20200 Bastia  
Tél : 04.95.32.05.85  
Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.albert@wanadoo.fr

**EMBALLAGE DE HAUTE-CORSE**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 450.000 euros  
Siège : Quartier Piscina  
20290 Lucciana  
341 229 805 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 02/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Marie SABATINI, demeurant Résidence MORMORANA - 20290 BORGIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Quartier Piscina - 20290 LUCCIANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**FA DOLCE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 210.000 euros  
Le Pozzo de Mezzavia  
Chemin de Ranochietto  
20167 Mezzavia  
811 048 560 RCS Ajaccio

Par décision du 25/11/2020, l'associé unique personne morale de l'EURL PAU'CARL a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EURL FA DOLCE à compter du 25/11/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de l'EURL FA DOLCE au profit de la Société PAU'CARL, associée unique personne morale de FA DOLCE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Le Pozzo de Mezzavia - Chemin de Ranochietto - 20167 Mezzavia. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

**LES PETITES SARDINES**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 4500 euros  
Siège social : Marine de San Ambroggio  
Piana d'Occi - 20260 Lumio (Corse)  
441 851 714 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

L'associée unique par une décision en date du 30 novembre 2020, après avoir entendu le rapport de MARIE LAURENCE MORETTI, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, la liquidatrice.

**ABC DU PEINTRE**

SARL en liquidation  
Au capital de 5000 euros  
**Siège de liquidation :**  
Parc d'Activité Capu di Padolu  
Route de Bonifacio, Lieu-dit Arratagiu  
20137 Porto-Vecchio  
838 036 309 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 30/09/20 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent LECUYER, demeurant Chemin de Baccajo, 20137 Porto-Vecchio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

**SCI BODICCIONE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 100,00 euros  
Siège social :  
9, Avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia  
**Siège de liquidation :**  
9, Avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia  
753 486 893 RCS Bastia

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 31 aout 2020 au 9, Avenue Maréchal Sébastiani 20200 BASTIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Louis ALBERTINI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.350.000 € HT****CCIC/DC/2020.047****Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre : Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatifs aux travaux de maintenance et entretien de la plateforme aéroportuaire de Calvi Ste Catherine

Lieux de livraison : l'aéroport de Calvi Ste Catherine

Nomenclature Européenne

CPV : 45342000-6 | Pose de clôtures | 45223220 Travaux de gros œuvre.

Durée de l'accord cadre : 05 (cinq) ans à compter de sa notification.

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'assurer la maintenance et l'entretien de la plateforme aéroportuaire de Calvi, concernant, les clôtures, le gros œuvre.

Il s'agit des lots 1 et 2 déclarés infructueux lors de la procédure CCIC/DC/2020.014 concernant la maintenance préventive des clôtures périmétriques suivant les normes en vigueur et de la maintenance corrective des équipements techniques [décrits au CCTP qui sera remis aux candidats dont la candidature aura été déclarée recevable], des travaux de gros œuvre, Maçonnerie et VRD et notamment les prestations suivantes : Gros œuvre - maçonnerie - Fondations - Béton - Béton armé - Maçonnerie - Planchers - Dallages - Enduits - Pierres - Canalisations enterrées - Travaux préliminaires - Tous travaux préalables aux travaux de construction - Démolitions - Terrassements en grande masse et en puits et rigoles - dallages béton avec tous types de finition de surfaces Dallages en dalles de ciment, pierre, marbre, etc....

La description précise des prestations à réaliser et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières qui sera transmis aux entreprises dont la candidature aura été déclarée recevable. La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe deux lots :

Lot 1 : Travaux d'entretien et fourniture des clôtures dans le périmètre de la concession,

Lot 2 : Travaux d'entretien et réparation du gros œuvre dans le périmètre de la concession,

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-3°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre pour chaque lot, sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

L'avis concerne un de l'accord cadre.

Durée de l'Accord-Cadre : 05 ans pour chacun des lots et non renouvelable.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>),

dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site "Plateforme des achats de l'Etat"

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas

mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

- « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité.

En effet, « Le fournisseur connu de fournitures » est une entreprise devant fournir ou intervenir dans la zone de sûreté à accès réglementé d'une plateforme aéroportuaire. Les fournitures destinées aux aéroports et destinées à être utilisées dans les zones de sûreté à accès réglementé, sont soumises à des contrôles de sûreté afin d'empêcher que des articles prohibés ne soient introduits dans ces zones.

Afin d'être désigné « fournisseur connu », l'entité doit transmettre à l'exploitant de l'aéroport auquel elle livre un programme de sûreté reprenant les contrôles de sûreté visés au point 9.1.4. du règlement (UE) 2015/1998 et la « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports ». Cette déclaration doit être signée par le représentant légal de l'entité.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

\* Le 22 décembre 2020 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* de leurs garanties financières,

\* de leur capacité technique,

\* de leurs compétences et moyens professionnels,

\* de la Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité [cf règlement de la consultation].

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix (60%)

- Valeur technique (40%)

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent contrat, à savoir :

\* La méthodologie adoptée pouvant garantir le maintien des conditions d'exploitation pour chacune des prestations décrites dans le CCTP ;

\* Références sur les sites aéroportuaires ;

\* Délai d'intervention sur site en cas d'urgence ;

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.047

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 02 décembre 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 02 décembre 2020



**AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT****CCIC/DC/2020.041****Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatifs à la maintenance et assistance pour les équipements dynamiques du Port de Bastia.

Lieux de livraison : Port de Bastia

Durée de l'accord cadre : 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV : Accord cadre de service et Fourniture 72250000-2 | Services de maintenance des systèmes et services d'assistance | Caractéristiques principales :

Il s'agit d'assurer la maintenance des barrières, PMV, portails, système de vidéo-surveillance, système de gestion du contrôle d'accès et autres équipements de gestion des flux et de la sûreté sur le Port de Commerce de Bastia.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique. L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Minimum annuel : 30.000,00 € H.T.

Maximum annuel : 400.000,00 € H.T.

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à la section : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre. .../...

Date limite de remise des candidatures :

\* Le 11 janvier 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* de leurs garanties financières,

\* de leur capacité technique,

\* de leurs compétences et moyens professionnels,

\* de la liste des prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

\* Prix : 70%

- Prix de la maintenance préventive [35 pts]

- Prix de la maintenance corrective [35 pts]

\* Valeur technique au regard : 30%

- De la pertinence des moyens et de la méthodologie mis en œuvre pour réaliser la maintenance préventive [10 pts],

- De la pertinence du dispositif de contrôle interne permettant le suivi [10 pts],

- De la pertinence des moyens mis en œuvre pour réaliser la maintenance corrective [10 pts],

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.041

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 8 décembre 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 8 décembre 2020

**DERNIERES  
MINUTES**

N° 93

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SASU "MONSERATO"

Siège : Quartier Monte Carlo - 20600 Furiani

Objet : L'acquisition sous toutes ses formes de droits à construire de biens et droits immobiliers, la souscription de tous emprunts avec constitution d'hypothèque, la construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, mobiliers, industriels ou commerciaux, la maîtrise d'ouvrage déléguée de toute opération.

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Monsieur Eric BALSAN demeurant Chemin de Monserato - 20200 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 94

**DOREX2**

Société Civile de Moyens

Au capital de 120 €

Siège social : Cabinet de Kinesithérapie

Ustaria - 20167 Peri

RCS 833 595 176 Ajaccio

L'AGO du 08/12/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 08/12/2020, nommé liquidateur M. DORÉ Aurélien, 7 la Réserve, 20166 Porticcio et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 95

**AVIS**

Par décision du TJ de BASTIA en date du 18/10/2019 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme TOGNETTI GEORGETTE décédée le 16/02/2016 à FURIANI (2B). Réf. 0208051608.

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 96

**Lyria OTTAVIANI**

Avocat

18, boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tel : 04.95.31.10.42

Fax : 04.95.32.28.63

Email : l.ottaviani@orange.fr

### CONTRAT D'APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé du 2 décembre 2020, enregistré au service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Bastia le 7 décembre 2020 [dossier 2020 00040070, référence 2B04P31 2020 A 01677], Madame Marie-Pierre PETRIGNANI, demeurant lieu-dit Carrototto, 20290 Borgo a apporté à la SARL "Lucciana Immobilier" société en formation dont le siège social est situé 449 avenue de Borgo - Lieu-dit Cantone - 20290 Borgo, l'entreprise individuelle de gestion immobilière sise 449 avenue de Borgo - Lieu-dit Cantone - 20290 Borgo, lui appartenant et pour laquelle elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 378 761 274.

Cet apport a été évalué à la somme de 89.000,00 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance chez Madame Marie-Pierre PETRIGNANI, Agence "Lucciana Immobilier" 449 avenue de Borgo - 20290 Borgo.

Pour avis,

N° 97

### SOCIETE DE REVISION D'AUDIT ET DE CONSEILS "SORAC"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 €

Siège social : 4 rue Miot, 20200 Bastia

384 433 991 RCS Bastia

### AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2020, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

FORME : Société par Actions Simplifiée  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.  
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :  
Président : Monsieur Robert BATTISTI, demeurant à BASTIA [20200] 2 rue Général ABBATUCCI, Place Saint Nicolas, Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 98

### COGENERATION BIOMASSE CENTRE CORSE

S.A.S. au capital de 1.000 €

Siège social : 1, rue du Docteur Morucci

20200 Bastia

793 816 141 RCS Bastia

### DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 7/12/2020, AKUO BIOMASS, SAS au capital de 1.780 €, 140, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS 517 744 637 RCS PARIS a, en sa qualité d'associé unique de la société, décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7/12/2020, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa-3 du Code civil, les créanciers de la société COGENERATION BIOMASSE CENTRE CORSE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce de Bastia.

L'associé Unique,

N° 99

La Société Civile Immobilière

### Casa Luna

Siège social : Coibiti - San Lorenzo

20244 San Lorenzo

392 608 907 R.C.S Bastia

Les associés de la SCI Casa Luna sise à San Lorenzo, ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2020, dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire, la dissolution anticipée de ladite SCI Casa Luna à compter de ce 1er décembre 2020 en application des dispositions statutaires.

A été nommée liquidateur par ladite assemblée générale extraordinaire Madame Angèle Josée Bresciani 2 rue de la Marine, 20200 Bastia.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social Coibiti, 20244 San Lorenzo. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 100

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par Arrêt en date du 25/11/2020, la Cour d'Appel de Bastia a infirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 03/03/2020, prononçant la Clôture pour Insuffisance d'Actifs de la Liquidation judiciaire de la Société :

SARL Mariana Beach (SARL)

C/O Mme Ordioni Juliette

80 Route de Monte Cinto

Mare e Monte

20290 Borgo

Activité : Brasserie - Glacier - Restaurant

(GR)

RCS Bastia : B 751 204 934, 2012 B 224

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 101

### MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE SAN NICOLAO

Société Civile de Moyens

à Capital Variable

Moriani-Plage - 20230 San Nicolao

RCS Bastia 807 391 347

### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2020, la collectivité des associés prend acte de l'entrée de 3 nouveaux associés : Mesdames Marie-Caroline BATTINI ép. SECONDI et Célia ROSSI, et l'association GROUPEMENT D'EXERCICE PROFESSIONNEL INFIRMIER (GEPI) DE LA COSTA VERDE.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Il a également été décidé de modifier le capital social de la société comme suit :

- Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de 1000 euros.  
- Nouvelle mention : le capital social variable est fixé à 100 euros minimum.

En conséquence, il a été créé un article 8 bis des statuts.

L'article 35 des statuts, relatif à la seule constitution de la société et devenu obsolète, a été supprimé.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 102

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/12/2020, il a été constituée une SASU dénommée :

G2C FORMATION

Siège social : Piscia-Rossa, Brajatola, 20167 Afa

Capital : 1.000 €

Objet : Réalisation d'actions de formation professionnelle en présentiel et à distance.

Président : M. GHJUVAN-CARLU CESARI, Piscia-Rossa, Brajatola, 20167 Afa.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clauses d'agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des droits de vote.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 103

### SARL LNA

SARL au capital de 15.000 €

Siège social : 20, Lot Albella

20620 Biguglia

Siret : 500 493 820

Par assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2020, il a été décidée la dissolution anticipée de la dite société. Monsieur Christophe Acquatella demeurant 20 Lot Albella - 20620 Biguglia a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 20 Lot Albella - 20620 Biguglia, adresse à laquelle toutes correspondances (actes et documents relatifs à la liquidation) devront être envoyées et notifiées.

N° 104

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

### AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 26 novembre 2020, enregistré au SIE de BASTIA, le 02/12/2020 Dossier 2020 00039556 référence 2B04P31 2020N00533.

Entre La Société LA COMPAGNIE CORSE HOTELS, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 Euros €, dont le siège est à OLETTA [20232], Lieu-dit Paganacce, identifiée au SIREN sous le numéro 504267071 et immatriculée au RCS de BASTIA.

Et La Société SERENU HOSPITALITY, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à OLETTA [20232], Lieu-dit Paganacce, identifiée au SIREN sous le numéro 882 559 677 et immatriculée au RCS de BASTIA.

Il a été constaté :

La cession par la société LA COMPAGNIE CORSE HOTELS à la société SERENU HOSPITALITY d'un fonds de commerce d'HOTEL-RESTAURANT sis à OLETTA (Haute-Corse), connu sous le nom commercial U Palazzu Serenu moyennant le prix principal de 60.000,00 euros, savoir :

- Pour les éléments incorporels : 10.000,00 euros

- Pour le matériel : 50.000,00 euros.  
Propriété, jouissance : jour de la signature,

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 105

### ABC DU PEINTRE

SARL au capital de 5000 euros

Siège : Parc d'Activité Capu di Padolu

Route de Bonifacio, Lieu-dit Arratagiu

20137 Porto-Vecchio

838 036 309 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 30/09/20 a décidé la dissolution anticipée de la Société à 30/09/20 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Vincent LECUYER, demeurant Chemin de Baccajo, 20137 Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Parc d'Activité Capu di Padolu, Route de Bonifacio, Lieu-dit Arratagiu, 20137 Porto Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 octobre 2020 à Corté, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination sociale :

AIME PAR M FASHION

Objet social :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Vente de vêtements et accessoires de mode, de maison en ligne exclusivement.

Siège social : 12, cours Paoli - 20250 Corté

Durée : 99 ans

Capital social : 300 €, divisé en 30 actions d'une valeur de 10 € chacune

Présidente : Madame ALBERTINI Paola, née le 15 novembre 1986 à Bastia [2B], de nationalité française, demeurant Avenue du Pont de l'Orta - 20250 Corté  
Directrice Générale : Madame LANOIR épouse ACQUAVIVA Anne-Marie, née le 7 juin 1984 à Bastia [2B], de nationalité française, demeurant Résidence U Ron-tondu - Avenue Jean Nicoli - 20250 Corté

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 107

**GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**

R.G : 19-1464

Date : 30 Novembre 2020

**DÉPÔT DE L'ETAT DES CRÉANCES****TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**

Nom commercial : E.U.A.R.L

RCS : 514542836

Forme : E.U.A.R.L

Nom : Domaine Maestracci

Activité : Agricole

Adresse : Hameau Sainte Marie - 20253 Patrimonio

Dépôt de l'Etat des Créances : Au Tribunal Judiciaire de Bastia auprès du Juge Commissaire où les réclamations seront recevables dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.

N° 108

**AVIS**

Mme. Bastide Morgane né le 25/12/1994 à Bastia, [2B], demeurant Villa Mon Reve, Quartier Belleville, 20137 Porto-Vecchio dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (Bastide) celui de Ortali.

N° 109

**AVIS**

Suivant acte SSP en date du 26/11/2020, VENEZIA, SARL au capital de 10.000 €, 2 rue Général Levie, 20000 Ajaccio, 849 173 307 RCS d'Ajaccio, a donné à titre de location-gérance à AJACCIO RESTAURATION SAS au capital de 500€, Le Bella Vista, 20166 Porticcio, 890 718 687 RCS d'Ajaccio, un fonds de commerce de Petite restauration sis et exploité 6 cours Napoléon/ Angle rue Stéphanopoli, 20000 Ajaccio, du 15/11/2020 au 31/10/2022.

N° 110

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 01/12/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de la Société : ALIZE'A [SARL] - 18 Avenue Emile Sari 20200 Bastia

Activité : Création - Fabrication - Vente de vêtements et accessoires - Conseil en image

RCS Bastia : B/415 126 291, 98 B 21

A fixé la durée de ce plan à neuf ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 111

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 01/12/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

EURL Plein Champ [SARLU]

La Casa Nova - Bigorno

20252 Campitello

Activité : Alimentation générale

RCS Bastia : B 401 407 770, 95 B 130

Date de cessation des paiements :

01/12//2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 112

**TESTAMENT OLOGRAPHE de :**

M. Pierre Jean Armand TREANTON demeurant à BORGIO (Haute-Corse) Résidence de Borgo, célibataire, né à LANDIVISIAU [29400] le 10 juin 1930, décédé à PENTA DI CASINCA (Haute-Corse) le 20 juillet 2020.

Suivant testament olographe en date du 29 juin 2020, ayant fait l'objet d'un procès-verbal de description et de dépôt de testament reçu par Maître Matthieu PRIGENT, Notaire, 25, av Foch, 29400 LANDIVISIAU, le 5 octobre 2020, dont la copie authentique accompagnée d'une copie figurée ont été adressées au Greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA le 8 octobre 2020 et reçues le 6 novembre 2020, a institué plusieurs légataires universels. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Matthieu PRIGENT. En cas d'opposition le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 113

**U VALLONE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 600 euros

Siège social : 2, Pernicaggio

Lot 27 - 20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio 848 700 605

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31/1/2020 :

Monsieur Alexandre, Rodolfo SABIANI, demeurant résidence A Mandarina, Bat E, chemin de Finosello - 20050 Ajaccio, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Alicia ANGELETTI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 114

**SARL LMB BATIMENT**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social :

Centre Commercial les Echoppes

Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

490 082 211 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 27/11/2020, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 115

**SAS PATISserie CHOCOLATERIE MATTEUCCI**

SAS au capital de 3000 €

Siège social : Hameau de Tarrabucetta

20114 Figari

821 994 332 RCS Ajaccio

Le 03/11/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 116

**E A R L FARINACCIO**

SARL au capital de 7.622,45 €

Siège social : Linguizzetta 20230

20230 Linguizzetta

351 473 517 RCS de Bastia

Le 03/11/2020, le Gérant a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/12/2020, nommé liquidateur M. Robert SENTENAC, Terra Rossa, Linguizzetta, 20230 Linguizzetta et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance est à adresser au Terra Rossa, Linguizzetta, 20230 Linguizzetta.  
Modification au RCS de Bastia.

N° 117

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue le 11/12/2020 dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", concernant la Société SCI BARAKA.  
Il y avait lieu de lire : Par acte SSP du 02/12/2020, il a été constitué une SCI dénommée : BARAKA.

N° 118

**EV PROD**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000,00 euros

Siège social : Pietraserena

20251 Pietraserena

833 411 218 RCS Bastia

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 26 novembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jérôme, Jean-Louis PAOLI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jérôme, Jean-Louis PAOLI, demeurant 46 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 119

**LOCATION - GERANCE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 02 décembre 2020, Mr Marc DOMARCHI et Mr Sébastien DOMARCHI RCS 451080402 ont donné en location gérance à la société DOMARCHI, SARL au capital de 600 € en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, dont le siège sociale est à Lieu-dit Faggiolo - 20217 Saint-Florent, représentée par Monsieur Marc DOMARCHI en qualité de gérant, un fonds de commerce de STATION SERVICE / REPARATION AUTOS sis et exploité à Lieu-dit Faggiolo, 20217 Saint-Florent, pour une durée allant du 01/01/2021 au 31/12/2024, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis, La Gérance.

N° 120

**IN CASA,**

SCI au capital de 1000 €

Siège socia : 120, Hameau de Costa

20224 Corscia

539 938 217 RCS Bastia

Le 13/11/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Bastia.



**04 95 32 04 40**



# Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :  
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

## JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€**       Pour un an à la version web pour **30€**  
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

### Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN  Carte bancaire

N° :

Expire fin : \_\_\_\_\_ Clé : \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



## SHOWROOM SPA

### SHOWROOM DE TRAVO

12 Z.I. de Travo  
Face à la B.A. 126  
20240 Ventiseri  
**06 73 54 19 19**



[WWW.CORSESPA.COM](http://WWW.CORSESPA.COM)



ACP

# U RAPU CORSU



Photo DR • ACP

**Anthoni, rappeur insulaire connu sous le nom d'ACP, est originaire de la région du Cruzzini. Il vient de sortir le 4 décembre dernier son premier album Chjama, 15 titres qui plongent celui qui l'écoute dans la réalité « crue » de notre île.**

*Interview réalisée par Christophe Giudicelli.*

### **D'où vient ce nom d'artiste, ACP?**

ACP, ça vient de Automatic cartouch pistol. Ça m'a semblé logique de prendre ce pseudo pour le rap. La cartouche n'a pas de demi-mesure et vu que, dans mon rap, je les évite, je ne suis pas trop là pour dire ce que tout le monde veut entendre, mais pour dire ce que j'estime être le plus juste, que ce soit pour la Corse, la Terre ou l'être humain. Ce pseudo me colle à la peau, je suis quelqu'un de direct, quand j'ai quelque chose à dire, je le dis et peu importent les conséquences. Il correspond à l'artiste que je suis.

### **Votre album Chjama, est sorti le 4 décembre dernier. Vous avez fait le choix de rapper en langue française et en langue corse, et ce dans les mêmes morceaux. Pourquoi?**

Le but est de montrer qu'avec la langue corse, on peut vraiment tout faire. Elle doit être utilisée en toutes circonstances. Je ne suis pas le meilleur en langue corse, mais il faut vraiment employer la volonté pour retrouver notre langue, quitte à se tromper. Aujourd'hui, avec la musique urbaine, je pourrais pousser les jeunes à avoir envie d'apprendre. C'est un moyen de pérenniser

notre langue et de la manier autrement. Il ne faut pas se gêner pour utiliser notre langue comme les autres utilisent la leur, avec du langage soutenu ou familier. L'utiliser dans le rap, c'est bénéfique pour la langue corse.

### **Le français et le corse sont certes deux langues latines mais les sonorités sont différentes. Le rap est un grand terrain de jeu pour jouer avec les sonorités. Comment s'est mis en place ce travail vocal et son articulation?**

C'est un peu inné, dans la vie de tous les jours on peut avoir les deux langues qui s'entremêlent. Je pense que dans la musique ça a été un peu la même chose. Quand nous parlons avec émotion, c'est un peu inné. Après, c'est du travail, parfois on s'aperçoit que dans certaines phrases cela marche bien, on se dit qu'il faut bien la rouler pour bien l'accentuer et quelquefois ce n'est pas le cas. Il y a une recherche entre les mots qui a été faite. Quand on fait des rimes, c'est quand même le but d'avoir quelque chose qui sonne bien. Mon but, c'est quand même de faire toujours des chansons mi-corse mi-français, même si pour moi dans ce premier album il y a un manque de langue corse. Il y a aussi cer-



taines lacunes mais pour le prochain je réserve quelque chose de bien plus structuré.

**Il y a la langue corse, mais quand on écoute votre album, au niveau musicalité, on n'est pas dépaycé et les sonorités insulaires arrivent dans les oreilles.**

Effectivement, sur certaines chansons, malgré qu'il y ait ce rap qui s'entrecroise, nous pouvons amener les gens qui n'écoutent pas forcément de la musique urbaine à se sentir concernés par cette musique. Le but ça a été un peu ça, de garder un côté un peu dur pour les jeunes tout en gardant une certaine douceur dans les chansons qui ramène à la musique traditionnelle de chez nous. On retrouve des voix, des terza, ce que j'aime beaucoup.

**Les amateurs de rap peuvent identifier l'origine des morceaux avec la trame. Il y a une trame parisienne, marseillaise, ouest ou encore est-américaine. Est-ce qu'on peut dire qu'aujourd'hui, avec votre album qui intègre des sonorités insulaires, on a trouvé une trame corse?**

Tout est relatif. En termes d'instrumental, si vous prenez le morceau *Dura*, on est sur une trame parisienne, cependant en termes d'interprétation j'ai ramené cette touche insulaire. Je ne vais pas me dire rappeur corse si je fais du son à la JUL en mettant l'autotune à fond et en ne mettant jamais de critère musical insulaire. Je pense que j'ai ramené une touche, après nous ne sommes pas beaucoup chez nous mais on revient toujours à l'essentiel et ce sont ces sonorités qui font la touche corse. Cela étant, il y a le morceau *Veru* qui, instrumentalement, est plutôt doux et s'approche plus de nos musiques.

**Chjama est votre premier album. Que représente pour vous ce disque?**

Chjama à u rappu corsu ! Il y a du rap corse, ça existe et en langue corse. Après, dans l'ambiance de cet album, il y a de tout. Il y a de la rage, des textes un peu plus posés, des textes un peu plus profonds. C'est une certaine mixité, de la franchise, de la haine, de la dureté, mais il n'y a pas de retenue. Je n'ai pas mis de retenue à ce que je disais, à ce que je pensais ou ce que je ressentais. Je ne me suis pas enfoncé dans un monde de rageux ou de love-to-love. C'est l'ambiance corse !

**Justement, c'est l'ambiance corse. Le rap est souvent utilisé pour faire passer des messages. Si on prend l'exemple de votre morceau *Casa*, vous évoquez un thème très prégnant sur l'île, la vente de la terre.**

Oui, elle ne plaira pas à tout le monde. J'ai mélangé le côté un peu voyous, oui il y a des voyous, des gens qui vendraient tout et j'ai voulu montrer que nous on ne vendrait pas notre « château », qui est l'image de la maison au village. Je voulais montrer qu'aujourd'hui, avec l'argent, certains voudraient tout acheter.

**Les thèmes de société sont très présents dans votre album. Vous évoquez la mafia, la spoliation de la terre. Des thèmes en débat actuellement sur l'île. C'était important pour vous d'en parler?**

C'était très important de pouvoir parler de tout. Tout en étant direct et juste. Comme sur le morceau *Africa* de parler de l'Afrique.

Il faut être réel par rapport à ce qu'il se passe en Corse ou ailleurs. Il faut être réel sur les thèmes. J'ai voulu parler de la mafia, parler de l'ingratitude. En faisant un découpage de l'album on peut s'apercevoir que beaucoup de thèmes sont utilisés dans les chansons.

**L'objectif c'est de parler et mettre en lumière ce qu'on ne veut pas forcément voir?**

C'est tout à fait ça. C'est le but, de remettre les pendules à l'heure sur certaines choses.

**Il y a près de 40 ans, *Canta U Populu Corsu* sortait son titre *Vergogna a tè*, là aussi il était question de la terre et de messages revendicatifs. Vous vous inscrivez dans cette tradition, via le rap, de ce besoin d'exprimer un message sociétal?**

Complètement. Surtout sur le futur album, même s'il faut les décrypter. C'est de dénoncer le constat de ce qui est aujourd'hui. Après, je ne veux pas trop mélanger la musique et la politique, mais dans les textes on peut faire passer des messages, c'est mon but. Je ne suis pas un politicien, mais effectivement il y a ces messages-là, ces interrogations. C'est de mettre les gens dans une situation de réflexion, mais sans faire de leçons. Je fais des constats, il n'y a pas photo.

**En Corse, le rap est écouté par une bonne partie de la population. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas beaucoup de rappeurs insulaires?**

Nous sommes en 2020, je pense que depuis 2000 on aurait pu avoir un ou deux rappeurs en Corse. Je pense qu'on s'est reposés sur nos acquis et je pense que c'est le cas aussi dans la musique. On s'est cantonnés dans nos musiques traditionnelles. Dans le rap, il fallait peut-être s'ouvrir un peu plus, sans forcément se la jouer ghetto, car chez nous ce n'est pas le ghetto. Après, c'est sûr, le rap ne rentre pas forcément dans nos traditions. Pourtant, tout peuple a du rap. Les Italiens ont du rap dans les quartiers. Je pense que le rap vient un peu d'une certaine pauvreté, je pense que ça aurait été intéressant de faire passer des messages avec cette musique-là, car forcément on a une certaine pauvreté en Corse. On aurait pu s'ouvrir vers d'autres styles de musique, même si le traditionnel me tient à cœur.

**Quels sont vos projets?**

Avec le plaisir que je prends à faire ça, ce serait m'épanouir dans cette branche-là et être déjà reconnu sur la scène corse, de tourner un petit peu. Lancer un label, s'entourer, faire progresser quelques jeunes et faire de la musique urbaine corse. Continuer à faire passer des messages. Et, pourquoi pas, faire un duo avec groupe insulaire comme I Surghjenti ou Diana di l'Alba. ■

*«Je ne suis pas un politicien, mais effectivement il y a ces messages-là, ces interrogations.»*

PHOTOGRAPHIE

## Capturez votre « instant Capa »



Photo Eric Patris

**Les arbres ont perdu leurs feuilles**, la lumière du jour décline plus tôt, et le ciel se charge souvent d'épais nuages. Qu'importe. L'hiver et ses charmes froids sont aussi sources d'inspiration pour les amoureux de la photographie. Cela tombe bien, la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien [Capa] lance son premier concours photo, en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement [CAUE] de Corse-du-Sud. Ouvert à tous, amateurs comme professionnels, ce concours vise à mettre en valeur les paysages du Pays ajaccien sur les quatre saisons. Jusqu'au 31 janvier prochain, petits et grands peuvent ainsi participer pour la saison hiver, en capturant leur « instant Capa » dans un lieu de leur choix et à l'occasion d'un moment ou d'une lumière qui les saisit particulièrement. Paysage rural ou urbain, de littoral ou de montagne, chacun peut laisser libre cours à son inspiration, le tout étant que le cliché soit réalisé sur le territoire de l'une des 10 communes de la Capa [Afa, Ajaccio, Alata, Appietto, Cuttoli-Cortichiato, Peri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle di Mezzana, Villanova]. Les vainqueurs verront ensuite leur photographie affichée dans la mairie de la commune sur laquelle ils ont réalisé leur photo, ainsi que que dans les locaux de la Capa. Si vous aussi avez l'œil du photographe, et que vous souhaitez participer à ce concours pour la saison hiver, vous pouvez adresser vos clichés, accompagnés du règlement de participation signé et du contrat de cession des droits, à l'adresse mission-tourisme@ca-ajaccien.fr jusqu'au 31 janvier prochain. ■ MP

**Savoir + :** Plus d'informations sur le site de la Capa : [www.ca-ajaccien.corsica/concours-photos-du-pays-ajaccien](http://www.ca-ajaccien.corsica/concours-photos-du-pays-ajaccien)

BIODIVERSITÉ

## Des nichoirs installés dans toutes les gendarmeries de Corse

**Ils vont pouvoir passer l'hiver au chaud, à l'abri** du froid et des prédateurs. Hirondelles, sittelles, passereaux, martinets et chauves-souris vont bientôt bénéficier de précieux refuges installés dans toutes les casernes de gendarmeries de Corse. Le 2 décembre dernier, l'association Falepa Corsica a distribué à la Gendarmerie de Corse 154 nichoirs fabriqués par les jeunes apprentis menuisiers de son atelier d'insertion. « Nous avons été contactés par la Gendarmerie de Corse qui a un projet autour de la biodiversité et des oiseaux et qui nous a demandé de travailler sur la mise en place de ces nichoirs », explique Patrice Pellegrin, le directeur de la Falepa Corsica. Loin d'avoir été construits au hasard, ces abris ont été spécifiquement conçus pour convenir à six espèces d'oiseaux et une espèce de chauve-souris. « Nous avons travaillé avec une base de données sur les oiseaux pour faire en sorte de construire des nichoirs qui correspondent à ce dont chaque oiseau a besoin et qui évite aussi la prédation et les proies », indique ainsi le directeur de l'association, en précisant que ses ouvriers sont désormais aptes à pouvoir fabriquer de nouveaux nichoirs de façon autonome. « Nous en avons profité pour proposer cette gamme de nichoirs à tout un chacun, et nous avons déjà été contactés par une association qui préserve les chauves-souris en Corse et qui est intéressée », se réjouit-il. Après l'installation d'un premier nichoir sur la caserne Battesti à Ajaccio, celles des 153 autres abris devraient bientôt intervenir dans toutes les gendarmeries de l'île. ■ MP

7

Les chiffres de la semaine

jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges: la durée de vie des produits sanguins est limitée, et 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des patients. Si, depuis quelques semaines, les stocks de produits sanguins sont bons grâce à la mobilisation des donneurs, en cette période de fêtes, l'EFS appelle à faire « un cadeau précieux et solidaire » et à poursuivre les dons en décembre et janvier.

83 %

Les chiffres de la semaine

des Français rencontreraient des difficultés au quotidien dans le cadre du télétravail, selon une étude menée en novembre dernier en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux États-Unis, par Abbyy en collaboration avec Opinium Research. 42 % des Français estiment perdre du temps à cause des processus et 1/3 des télétravailleurs français envisageraient de changer d'emploi à cause des processus de leur entreprise.

85 %

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

des Français ont le sentiment que la gestion de l'épidémie a été meilleure dans au moins un de ces 7 pays: USA, Chine, Grande-Bretagne, Allemagne, Suède, Italie, Espagne, selon un sondage Ifop pour l'Institut Sapiens mené en octobre dernier. 58 % des sondés (contre 64 % en 2012) disent bien comprendre les enjeux des grandes découvertes scientifiques et 54 % déclarent se méfier de plus en plus de la science et des innovations technologiques.

SOCIAL

## Le projet de la Fraternité du Partage remarqué par le gouvernement

**Une bonne nouvelle est tombée** pour la Fraternité du Partage le 25 novembre dernier. L'association ajaccienne figure parmi les 40 projets retenus par le gouvernement au niveau national pour accompagner les personnes en situation de grande marginalité. Au milieu du mois d'octobre, le Premier ministre, Jean Castex, avait en effet lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de financer des projets innovants d'hébergement et d'accompagnement social, en y adossant un budget de 15 M€. Une aubaine pour la Fraternité du Partage qui avait déjà dans l'idée de créer une telle structure. «*Notre projet a pour but d'aller au devant des personnes qui sont en situation de grande marginalité, ce que nous nous appelons des grands exclus. Cette population qui refuse d'aller dans les structures classiques telles que les centres d'hébergement qui leur imposent une forme de vie qui ne leur convient pas, puisqu'il faut respecter un certain nombre de choses auxquelles ils se refusent*, explique Francis Ferrua le président de la Fraternité du Partage. *Nous avons pour objectif de construire un centre d'accueil un peu différent, en partenariat avec la mairie d'Ajaccio. Nous sommes en train de chercher un terrain sur lequel nous implanterons des Algeco, qui leur permettront d'avoir un toit et un endroit où conserver leurs affaires en toute sécurité. Il y aura une forme de liberté, puisqu'ils pourront notamment être accompagnés d'un animal*». En mars dernier, pendant le 1<sup>er</sup> confinement, l'association ajaccienne avait déjà aidé de «grands exclus» en les accueillant au sein de l'ancien collège des Padules. Désormais, sa structure plus pérenne devrait voir le jour d'ici avril 2021 et pouvoir accueillir jusqu'à une quinzaine de personnes. ■ MP

POMPIERS D'AJACCIO

## Pas de calendriers mais une cagnotte en ligne



**Cette année, vous ne les verrez pas sonner à votre porte**, munis de leurs traditionnels calendriers. Les pompiers d'Ajaccio ont décidé de ne pas prendre part à leur habituelle tournée de porte-à-porte, en raison de la crise sanitaire. «*C'est une décision qui n'a pas été facile, mais qui a été prise de façon collégiale*», confie Pierre Battistini, le président de l'amicale des pompiers d'Ajaccio en revenant sur les raisons qui ont conduit, il y a déjà un mois, à cette décision inédite depuis 1959 : «*Tout d'abord, nous voulions respecter le confinement, et l'éventuel couvre-feu qui pourrait suivre. Et puis, par rapport à la situation économique de nombreux commerçants et chefs d'entreprise, nous ne voulions pas ajouter une couche aux difficultés qui sont présentes*». Mais cette décision a été d'autant plus compliquée à prendre que les fonds récoltés grâce aux quelques 14 000 calendriers vendus par an sur la seule cité impériale, permettent d'améliorer la vie en caserne et d'organiser divers événements tout au long de l'année. À défaut d'aller à la rencontre de la population et d'échanger avec elle de précieux moments, l'amicale des pompiers a donc décidé de lancer une cagnotte en ligne\* pour combler ces pertes. «*Plusieurs solutions se présentaient à nous comme par exemple vendre les calendriers dans les grandes surfaces, mais les pompiers d'Ajaccio ne voulaient pas sortir du lot et respecter le confinement qui est imposé à l'ensemble de la population*», souligne Pierre Battistini en indiquant que c'est la raison pour laquelle la solution de dons dématérialisés a été retenue. Attention, il est à noter que le calendrier des pompiers d'Ajaccio n'a pas du tout été édité cette année. Soyez donc vigilants face aux fraudeurs qui pourraient se présenter à votre porte. ■ MP

\* Vous pouvez soutenir les pompiers d'Ajaccio en faisant un don sur <https://www.leetchi.com/c/sapeurs-pompiers-ajaccio>

262

Les chiffres de la semaine

adhérents dont 134 communes représentant plus de 37% de l'ensemble des villages et des villes insulaires pour la Charte de la langue corse, promue par la Collectivité de Corse depuis 2013 pour favoriser l'usage et la visibilité de la langue corse dans tous les champs de la vie sociale. Le 8 décembre, le conseiller exécutif en charge de la langue corse et le maire de Porto-Vecchio ont officialisé le renouvellement de la signature de cette charte.

14,3

Les chiffres de la semaine

euros: prix du loyer d'annonce par m<sup>2</sup>, charges comprises, pour un appartement type du parc privé locatif à Ajaccio en 2018; 12, 7€ à Bastia, 15,4€ à Porto-Vecchio, selon les indicateurs de la carte des loyers publiée par le Ministère de la Transition écologique. La carte [à consulter sur [www.ecologie.gouv.fr/carte-des-loyers](http://www.ecologie.gouv.fr/carte-des-loyers)] met en évidence le fait que les loyers en Corse, pour les appartements comme les maisons, sont parmi les plus élevés de France.

3

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

millions d'euros ht pour la rénovation du cours Napoléon, artère principale d'Ajaccio. Le chantier, qui a fait l'objet d'un permis d'aménager avec avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France, prévoit notamment l'aménagement de nombreux plateaux traversants, afin d'améliorer la sécurité des piétons, la pose d'un dallage de granit beige, un nouvel éclairage public LED aux décors floraux et la plantation de près de 20 % d'arbres en plus.

DEEP DE LA RÉSERVE NATURELLE DE SCANDOLA

**TOUT N'EST, PEUT-ÊTRE, PAS PERDU**

Photo Pixabay • Patrisck Sabatier-Vescocalli

**La réserve naturelle de Scandola s'est vu retirer le Diplôme européen des espaces protégés que lui avait attribué le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Elle pourrait toutefois espérer voir les experts européens revoir leur décision au printemps prochain, si certaines avancées sont réalisées.**

Le 4 décembre dernier, le Comité permanent de la Convention de Berne a « pris acte de la décision du Comité des Ministres de ne pas renouveler » le Diplôme européen des espaces protégés (DEEP) qui avait été attribué à la réserve naturelle de Scandola. Accordé depuis 1965 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, ce diplôme est attribué à des espaces protégés en raison de qualités remarquables du point de vue scientifique, culturel ou esthétique, à condition toutefois que ces espaces bénéficient d'un régime de protection adéquat. La réserve naturelle de Scandola, créée en 1975, l'avait obtenu en 1985. Mais en avril dernier, déjà, il était fortement question de le lui retirer. Les membres de la Convention de Berne avaient en effet émis des doutes quant à la bonne gestion du site, pointant la surfréquentation touristique-, notamment du fait de l'activité de certains bateliers ou de quelques plaisanciers - mais aussi la protection insuffisante des espèces emblématiques de la réserve comme le balbuzard. À l'époque, toutefois, la situation était encore jugée rattrapable, à condition cela dit que soit produit un rapport sur les progrès réalisés en vue de l'extension terrestre de la réserve et de la création du parc marin, mais aussi sur les mesures mises en place pour réguler et limiter le flux des bateliers. Le 29 juillet dernier, l'Assemblée de Corse avait approuvé la création d'une réserve naturelle de Corse (RNC) sur la façade maritime nord occidentale, dans la zone limitrophe de la réserve naturelle de Scandola et demandé au gouvernement, « sur le fondement de l'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales », d'engager une procédure de transfert à la Collectivité de Corse du pouvoir réglementaire relatif au périmètre de l'actuelle réserve naturelle de Scandola régie par le décret du 9 décembre 1975.

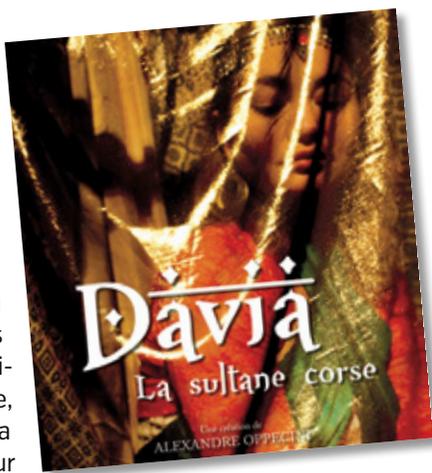
Une première avancée qui n'a, semble-t-il, pas été jugée assez significative. Cependant, le DEEP pourrait être ultérieurement réattribué à la réserve. Mais cela suppose, fait observer le député européen François Alfonsi, de parvenir à « modifier le règlement de la réserve, vieux de quarante années désormais, afin de limiter définitivement les atteintes constatées sur la faune et la flore protégées, atteintes que le Conseil des Experts a toutes constatées dans le périmètre actuel qui est soumis à la réglementation fixée par le décret ministériel de décembre 1975 ». Ce règlement, bien évidemment, ne prévoyait rien quant aux nuisances que peuvent susciter drones, jet-skis et embarcations rapides. Le député européen s'est entretenu dans ce sens, en compagnie de sa collègue du groupe Verts-ALE Michèle Rivasi, avec la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Bérange Abba, le 17 novembre dernier : « Elle nous a annoncé un courrier émanant de la ministre de l'Environnement pour définir un calendrier de refonte du décret actuel de décembre 1975 en vue d'un nouveau décret prévu, compte tenu des nécessaires concertations, pour 2022. À ce jour, je n'ai pas eu connaissance de ce courrier ». Indiquant avoir « demandé de s'inscrire dans un calendrier plus resserré et d'être dans l'action dès 2021 » François Alfonsi fait observer par ailleurs que les conditions de mouillage des bateaux dans le périmètre de la réserve, sur les herbiers de posidonie, sont un des problèmes cruciaux soulevés par le groupe des experts du Conseil de l'Europe et que si un arrêté du préfet maritime interdit le mouillage de nuit, il serait souhaitable et rapidement faisable d'élargir cette interdiction à la journée entière. « La ministre a pris note de cette proposition, tout en craignant de faire peser un impact économique négatif sur l'activité de la plaisance très affectée par la crise économique consécutive au Covid-19. Nous lui avons répondu que l'interdiction de mouillage dans la réserve ne s'adresse qu'à la minorité des plaisanciers qui la pratiquent (environ 10%). La majorité ne fait que naviguer en profitant du cadre somptueux et en ayant à cœur de le préserver. Il n'est pas du tout acquis que cette mesure aurait un impact économique négatif. Au contraire, les enquêtes réalisées indiquent que cette mesure de protection est urgente et qu'elle sera bien acceptée. » En mars 2021, le groupe des experts se réunira à nouveau et pourrait, mais seulement « en cas de preuves suffisantes d'amélioration », réattribuer le DEE. ■ AN

## Davia, la sultane corse

En 1751, Jacques-Marie Franceschini et son épouse Silvia, jeunes mariés, sont capturés par des pirates tunisiens et vendus comme esclaves au bey de Tunis. Surveillant des esclaves, Jacques-Marie gagne la confiance du bey et le sauve d'un complot. En remerciement, lui, son épouse et la petite fille qu'ils ont eue entre-temps, Marthe, sont affranchis et autorisés à retourner en Corse. Mais durant le voyage du retour, leur navire est arraisonné par des pirates marocains et la famille Franceschini est cette fois vendue au sultan du Maroc, Sidi Mohammed ben Abdallah. En captivité, le couple a un fils, Vincent. Alors que Marthe va sur ses 8 ans, son père adresse un mémoire au sultan, pour faire valoir qu'il est qu'il est sujet du bey de Tunis, auquel il a d'ailleurs sauvé la vie. La famille Franceschini est reçue par le sultan, qui fait droit à la requête de Jacques-Marie, du moins en partie. Car le souverain décide que Marthe doit être conduite dans son sérail, dont elle contribuera à faire « l'ornement ». Jacques-Marie, Silvia et Vincent sont, eux, autorisés à regagner la Corse, qu'ils rallieront cette fois sans encombre. Élevée au sérail, Marthe reçoit le prénom de Dawiya (la lumineuse) et devient l'une des épouses du sultan, puis sa favorite. On lui prête de l'influence sur son époux, qui l'aurait admise à prendre part à son « conseil privé » et lui aurait délégué la correspondance avec les cours européennes. Elle ne revit jamais son père, mort de la peste, mais put à faire venir auprès d'elle sa mère et ses deux frères. Après la mort de Sidi Mohammed ben Abdallah, Marthe-Dawiya se retira en compagnie des siens à Larache où elle mourut en 1799. S'inspirant de son histoire, l'auteur et metteur en scène Alexandra Oppecini a voulu « tisser la trame d'un conte initiatique sans trahir les faits. La vie de Marthe, même si elle ressemble à un conte de fées, n'a pas pu être simple. Contrainte d'abandonner ses parents alors qu'elle n'a que huit ans, convertie à l'Islam puis mariée à un homme bien plus vieux qu'elle. Sans oublier que la vie dans le harem des femmes est une vie dangereuse faite d'intrigues, de meurtres et de viol... Toutes ces épreuves, j'ai voulu pourtant les transmettre aux plus jeunes, sans violence ». C'est par le biais de la danse qu'il a choisi d'aborder le parcours de Marthe, dont il fait également la narratrice. Elle raconte la séparation, son arrivée au sérail. Comment elle est confiée à Aïcha qui règne sur le harem d'une main de fer et va s'employer à l'instruire et la guider: elle lui enseignera bien plus que l'art de la danse, en l'aidant à trouver en elle les ressources qui lui permettront de dépasser sa condition de captive. Mais dans l'ombre, un mauvais djinn, Iblis, met tout en œuvre pour faire échouer Marthe, mettant à profit ses instants de découragement et de doute. Encouragée voire houspillée par Aïcha, Marthe va lutter pour déjouer ses pièges; et c'est en puisant dans ses racines, le souvenir des siens, notamment de sa mère et des chants de l'île qu'elle n'a jamais pu connaître – et ne connaîtra jamais qu'au travers de récits – que la jeune fille trouvera le chemin de sa destinée et deviendra la sultane Dawiya. Un spectacle pour tout public (à partir de 7 ans).

Le 15 décembre, 19h30. Espace Diamant, Ajaccio. Rens: 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)

Le 18 décembre, 18 h. Salle Cardiccia de Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)



## Forêt d'immila tù o furesta

Sur des textes et dans une mise en scène de Jean-Michel Ropers, cette création associe deux danseurs (Kevin Naran, qui signe également la chorégraphie et Jérémy Climek) et une comédienne et chanteuse bilingue (Delia Sepulcre Nativi) qui s'accompagne de sa guitare, apportant ainsi, en live, une partie de la musique qui vient s'ajouter à la partition électroacoustique composée spécialement par Orso. Au cœur de ce spectacle bilingue corse/français, les thèmes de l'arbre, des racines, du rapport de l'humain à la forêt et plus généralement à la nature. Il y est aussi question de la diversité de ces essences qui font la richesse et la force d'une forêt et de cet exemple dont les humains devraient parfois s'inspirer. Une recherche sur la rencontre des langages, la poésie et la musique des mots en langue corse, et la musicalité du langage corporel du danseur. Programmation de la compagnie Locu Teatrale hors les murs.

Le 19 décembre, 18h30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 10 72 03 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)



## Voce ventu - 25 anni

En 1995, des amis de longue date (Xavier Tavera, Frédéric Poggi, Éric Ressouche, Frédéric Sini et André Fazi) issus pour la plupart de la Scola di cantu de Natale Luciani, fondent le groupe Voce Ventu. Ils seront ensuite rejoints par Anthony Geronimi. Après s'être produit à travers toute la Corse en interprétant de grands classiques de la chanson corse, le groupe décide de passer à la création. En 2005, sort leur premier album *Rughju di vita* qui d'emblée rencontre le succès. Voce Ventu s'impose alors comme un groupe corse majeur, non seulement dans l'île mais à l'étranger. C'est ainsi qu'il sont invités à se produire au Japon où font la connaissance d'artistes de l'archipel, et notamment de la joueuse de koto et de shamisen Mieko Miyazaki avec laquelle ils vont créer l'album *Tessi-tessi* dans lequel les airs de koto s'inspirent des chants corses et des chants japonais sont interprétés en mode polyphonique. Après avoir été très actif pendant près de 15 ans, le groupe, après avoir sorti en 2010 *Di culori e di sonnii* a connu une période de sommeil avant de se restructurer en 2015 et de sortir en 2016 un nouvel album, *Ci serà sempre un cantu*. Il fête cette année ses 25 ans.

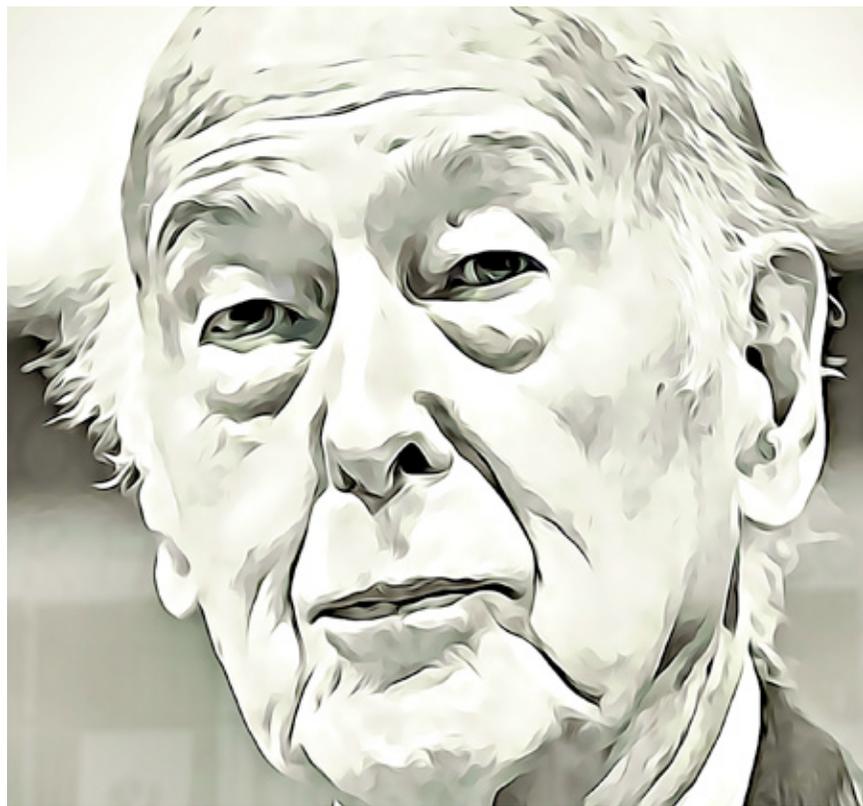
Le 19 décembre, 19 h. Centre culturel Natale Rochiccioli, Cargese. ☎ 09 62 61 95 14 & [www.facebook.com/SpaziuCulturaleCarghjese](http://www.facebook.com/SpaziuCulturaleCarghjese)



# CARNETS DE BORD

## GISCARD, MACRON ET ET LES CRISES

par Béatrice HOUCARD



**A**près les obsèques de François Mitterrand, en janvier 1996, le facétieux André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux, avait eu ce mot cruel: «*On n'en avait pas autant fait pour Giscard!*» Décédé le 2 décembre à Authon [Loir-et-Cher] des suites du Covid-19, Valéry Giscard d'Estaing a pourtant eu l'hommage qui lui revenait. C'est justice: on le devait bien à l'un des grands réformateurs de la V<sup>e</sup> République.

On a beaucoup dit et redit le plus connu de l'opinion: la majorité à 18 ans, la loi sur l'avortement, le divorce par consentement mutuel. Mais Giscard fut aussi le président qui suggéra les questions d'actualité à l'Assemblée nationale [auparavant, les députés ne pouvaient pas interpeller le gouvernement!], institua le droit à la saisine du Conseil constitutionnel par 60 députés ou sénateurs [une réforme essentielle], créa le minimum vieillesse qui transforma la vie de beaucoup de retraités et accéléra la modernisation du réseau téléphonique. Pensez donc: au début des années 1970, seulement 15% des foyers français disposaient du téléphone contre plus de 90% en Suède, 80% aux Etats-Unis, 50% en Suisse, 30% en Allemagne ou en Angleterre. En France, il fallait attendre qu'une ligne et donc un numéro disponible se libèrent pour sortir des listes d'attente où l'on devait patienter des mois, parois des années. Giscard en fit une priorité.

Sur le plan international, on lui doit le G7, le Conseil européen, les élections européennes au suffrage universel et le système monétaire, ancêtre de la monnaie unique. La liste est loin d'être exhaustive: les trois premières années du septennat de VGE offrent une vraie modernisation de la société française. Ensuite, le mandat présidentiel s'essouffla et vacilla. Il y avait les chocs pétroliers, la crise économique qui s'ensuivit, la rigueur voulue par le Premier ministre Raymond Barre, les «*frondeurs*» [on n'utilisait alors pas ce mot] de la majorité derrière Jacques Chirac et le RPR, l'isolement présidentiel, une monarchisation du pouvoir ou perçue comme telle, et cette affaire des diamants de Bokassa, qui ne valaient pas bien cher mais sur lesquels, trop orgueilleux, Valéry Giscard d'Estaing refusa de s'expliquer. Ajoutez à cela, et peut-être surtout, une formidable envie d'alternance avec une gauche qui avait le vent en poupe. Ainsi, le 10 mai 1981, François Mitterrand fut-il vainqueur de Giscard.

À sa manière, humoristique et brutale, André Santini avait vu juste: le choc que constitua l'arrivée de la gauche éclipa d'un coup l'ère Giscard, qui quitta l'Élysée sous les sifflets. Pour les uns, le bonheur allait inonder la France; pour les autres, les chars soviétiques allaient pointer leur nez place de la Concorde. Comme toujours, la réalité se situa quelque part entre ces deux outrances. Battu à seulement 55 ans, Valéry Giscard d'Estaing tomba un peu dans l'oubli malgré une activité ininterrompue puisqu'il redevint conseiller général, député, président de la région Auvergne et président de la Commission chargée de fournir une Constitution à l'Union européenne. On connaît l'issue de celle-ci, avec le «*non*» des Français en 2005. Nouvelle défaite, nouvelle blessure. Résultat: dans les études d'opinion sur la trace laissée par les présidents depuis le général de Gaulle, Valéry Giscard d'Estaing arrivait toujours bon dernier, ou avant-dernier devant le seul François Hollande. Ainsi vont la vie et les injustices politiques: ce président valait beaucoup plus que le souvenir que croyaient en avoir gardé certains, mieux que cet «*au revoir*» un peu ridicule du jour des adieux.

Comme souvent, sa mort a rétabli l'équilibre même si l'on peut penser que VGE ne laissera pas aux Français un souvenir aussi chaleureux que celui de Jacques Chirac. Pour une raison toute simple: la moitié des Français n'étaient pas nés ou à peine lorsque Giscard quitta le pouvoir il y a presque quarante ans. C'est peut-être le cadeau empoisonné que l'Histoire réserve à ceux qui ont réussi trop tôt: être gommés de la mémoire collective. Une donnée à méditer pour Emmanuel Macron, élu à 39 ans, et qui quittera l'Élysée à 44 ou au plus tard à 49 ans. Soit seulement un an de plus que Valéry Giscard d'Estaing quand celui-ci devint président de la République en 1974.

### LES AMBIGUÏTÉS DU PRÉSIDENT

À ce propos, Emmanuel Macron vient de prononcer une très étrange phrase. Pour le site internet Brut, qui s'adresse à un public jeune qui ne lit pas journaux et regarde de moins en moins la télévision, le président de la République a été interrogé sur son éventuelle candidature à l'élection présidentielle de 2022. Jamais



Illustration d'après photos DR • Photo Robert Metz-unsplash

au grand jamais un président en exercice ne répond à une question pareille! Et pour cause: dire «oui, je serai candidat» très tôt, c'est lancer une campagne prématurée. Dire «non, je ne me représenterai pas», c'est enterrer son propre mandat. En général, tous bottent en touche. Mais Emmanuel Macron a dit ceci: «Peut-être que je ne pourrai pas être candidat. Peut-être que je devrai faire des choses dures dans la dernière année, les derniers mois, parce que les circonstances l'exigeront et qui rendront impossible le fait que je sois candidat. Je n'exclus rien.»

Que sont donc ces «choses dures» en ces temps de crise économique et peut-être sociale après la fin de la crise sanitaire, dans un pays où la moindre manifestation se termine dans d'intraçables violences? Mais comme Emmanuel Macron continue à jouer de son «en même temps» préféré, il a aussi déclaré à Brut: «Si je me mets dans la situation d'être un candidat, je ne prendrai plus les bonnes décisions.» Décidément, le prince de l'ambiguïté qui règne à l'Élysée est bien difficile à suivre. Alors, 44 ans ou 48 ans pour repartir vers une nouvelle vie? Une seule chose semble évidente: contrairement à Valéry Giscard d'Estaing, Emmanuel Macron ne repartira pas de la base d'où il n'était d'ailleurs pas parti. On l'imagine mal maire d'une petite commune ou député. Seule une très hypothétique présidence européenne pourrait le rapprocher de ce prédécesseur auquel il ressemble sans ressembler.

Ce regret d'une présidence européenne qui le fit un temps rêver, Valéry Giscard d'Estaing l'a manifesté avec le choix inédit d'un double drapeau sur son cercueil, dans la petite église puis le petit cimetière du Loir-et-Cher où il reposera pour l'éternité: moitié tricolore, moitié européen.

#### QUARANTE ANS AVEC «LA CRISE»

Année après année, la pauvreté reculait partout dans le monde. Pour la première fois depuis un quart de siècle, l'extrême pauvreté va pourtant de nouveau augmenter dans le monde à cause du Covid 19.

Le *Portrait social 2020* de l'Insee montre que les mesures prises depuis 2019 étaient en train d'améliorer notablement le niveau

de vie des Français, de réduire les inégalités et de faire baisser le taux de pauvreté de 0,3%. Fin 2019, 9,1 millions de personnes vivaient avec moins de 60% du revenu médian. C'était 210 000 de moins qu'en 2018. Le chômage baissait un peu, la prime d'activité versée aux entreprises et la suppression de la taxe d'habitation pour les bas salaires étaient à l'œuvre. C'était peu, c'était lent, mais la tendance était bonne. Elle ne l'est plus.

Les bénévoles du Secours catholique, du Secours populaire, des Restos du cœur, de l'Armée du Salut, d'ATD-Quart Monde, entre autres, dressent tous le même constat: ils accueillent des couples au chômage, des femmes seules avec enfants, des étudiants qui n'ont plus de petit boulot, des auto-entrepreneurs, des travailleurs indépendants, des travailleurs précaires, des livreurs sans papiers auxquels on sous-traite des contrats de travail de misère. D'abord, ils vous livrent une pizza, puis ils vont faire la queue à la distribution alimentaire. Les Restos du Cœur accueillent cet hiver 40% de personnes en plus en Seine-Saint-Denis, 30% de plus à Paris. Avec des profils, disent-ils, qu'ils n'avaient jamais vus auparavant. Il y aurait 300 000 SDF en France. C'était moitié moins en 2012.

Pourtant, depuis le printemps, avec le slogan «quoi qu'il en coûte», le gouvernement met le paquet et multiplie les aides. Le chômage reste contenu, les efforts budgétaires sont énormes: prise en charge du chômage partiel, primes, fonds de solidarité, aides par dizaines: jamais l'État et les systèmes sociaux n'ont autant dépensé. Avec tous les risques que l'on imagine pour la dette publique, mais avec le bienfait de limiter les dégâts, au moins dans un premier temps. Car on n'a pas encore tout vu: il y a les faillites à venir, les commerces qui ne rouvriront jamais et les licenciements qui iront avec. Selon Julien Damon, professeur à Sciences Po, qui s'exprime dans *Le Point*, «tout ceci constitue un carburant, inquiétant les élites, pour des réactions de type Gilets jaunes». Les plus âgés ne peuvent s'empêcher de penser que, depuis les chocs pétroliers qui vinrent percuter le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, on n'a quasiment jamais cessé de vivre avec ce que, depuis quarante ans, malgré quelques éclaircies, on appelle «la crise». ■



# L'AUE, un outil au service de la Corse

## AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- Elaborer et accompagner la mise en œuvre du PADDUC,
- Assister les collectivités dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme et/ou leurs projets de territoire,
- Assurer l'observation et le suivi des marchés fonciers et immobiliers,
- Définir et réaliser des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation immobilière pour toute personne publique ou privée.

## ENERGIE, AIR, CLIMAT

- Accompagner les collectivités, entreprises et particuliers dans les domaines du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre du Schéma Régional Climat Air Énergie,
- Assurer l'observation et le suivi des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre,
- Réaliser des missions opérationnelles et commerciales dans le domaine énergétique.



**Cullettività,  
ghjente,  
impresa...  
l'AUE à fiancu à voi !**